

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 91

MONTRÉAL, LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 AVRIL 1997

5 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

FORMES

Discreet Logic, mécène de l'architecture, page D 10



POLITIQUE

Chrétien ne relèvera pas le défi de Mulroney, page A 5



LIVRES

Rencontre québécoise internationale des écrivains: écrire l'amour, encore, page D 1



LES ARTS

Le printemps du TNM, page B 1

PERSPECTIVES

Jean Chrétien en balade

Des élections fédérales auront lieu le 2 juin. Du moins, tout indique que le premier ministre Jean Chrétien se rendra demain chez le gouverneur général pour lui demander de convoquer les électeurs à un scrutin pour le premier lundi de juin. Pour le chef libéral, la campagne pourrait n'être qu'une simple balade qui le conduira à une réélection facile tant les augures sont bons. Mais il pourrait aussi trouver sur sa route quelques écueils. Autres informations en page A 7.

La réélection du gouvernement libéral fait peu de doute. Depuis son élection en octobre 1993, Jean Chrétien a, de fait, réussi à obtenir une note presque parfaite. Pas un seul instant sa cote de popularité ne s'est démentie et, depuis un an, l'appui aux libéraux est demeuré constamment au-dessus de la barre des 50 %, selon la maison Gallup dont le dernier sondage lui attribue maintenant 55 % des intentions de vote. Transposées en sièges, celles-ci lui assureraient l'élection de 200 députés (entre 180 et 224, prédit-on) aux Communes. Il pourrait, si cela s'avérait, battre les records des premiers ministres John Diefenbaker et Brian Mulroney qui ont déjà fait élire respectivement 208 et 211 députés.



Bernard Descôteaux

Un regard en arrière montre toutefois qu'une campagne peut, parfois, faire toute la différence... comme ce fut le cas en 1981 lorsque René Lévesque, en quelques semaines, transforma la victoire annoncée des libéraux de Claude Ryan en une amère défaite. Comme ce fut le cas aussi en 1984 lorsque Brian Mulroney fit mentir les sondages et balaya les libéraux de John Turner dans un raz-de-marée historique.

Aujourd'hui, à quelques heures du déclenchement des élections, un renversement significatif de la situation semble improbable. La popularité du gouvernement libéral est exceptionnelle et traduit une tendance de fond. Il faut convenir qu'en 1984, la conjoncture politique était bien différente. La popularité de John Turner reposait en fait sur peu de chose: une campagne au leadership réussie et une image idéalisée de la vedette politique qu'il avait été au début des années 70. En réalité, l'électorat, fatigué des années Trudeau, inclinait dès 1983 vers le Parti conservateur de Brian Mulroney, qui réussit en campagne électorale à démontrer que John Turner ne représenterait pas le changement qu'il semblait pouvoir incarner.

Aujourd'hui, le seul leader politique qui ait autant de charisme qu'en avait John Turner est le chef conservateur Jean Charest. Fort populaire au plan personnel, il est à la tête d'une organisation renouvelée mais dont la taille ne peut se comparer à celle de la machine libérale. Prudent, Jean Chrétien tente d'ailleurs de le neutraliser en lui opposant un adversaire de fort calibre dans son comté de Sherbrooke.

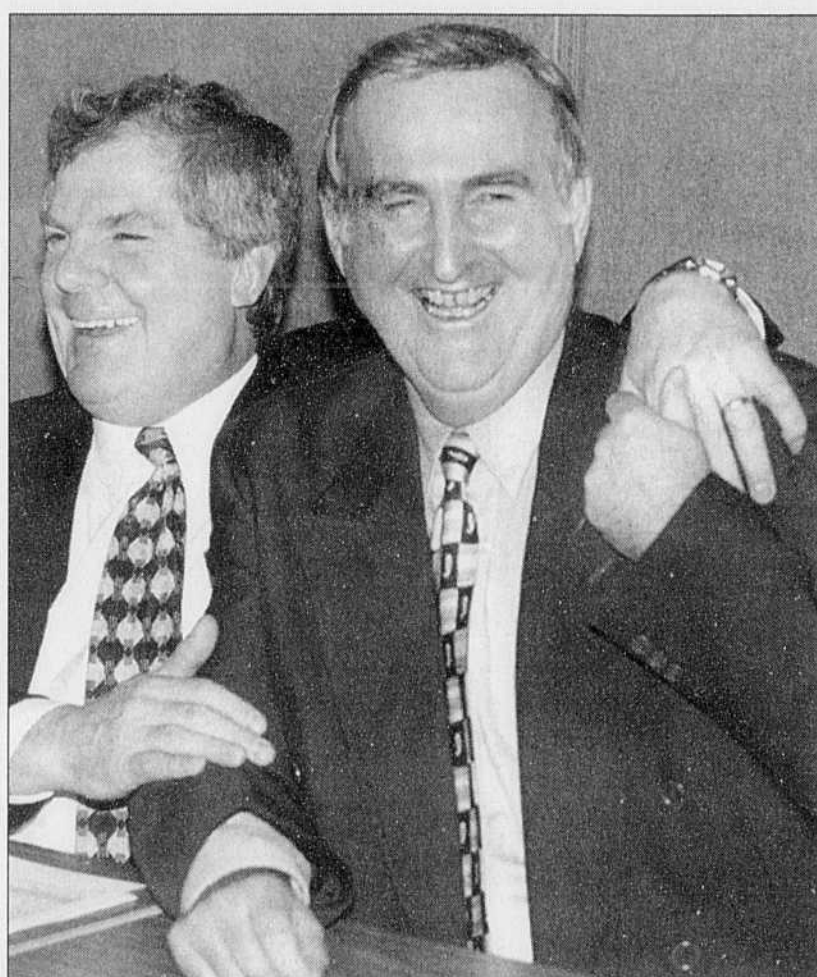
Autre différence marquante avec l'élection de 1984, Jean Chrétien fait face à des adversaires dispersés. Libéraux et conservateurs étaient alors d'égale force et seul le NPD, avec Ed Broadbent à sa tête, jouait les empêcheurs de danser en rond. Aujourd'hui, le NPD et le Parti conservateur pourraient presque être qualifiés de «quarts» partis. Détendant respectivement neuf et deux sièges aux Communes, leur ambition première dans ces élections est de franchir la barre des 12 sièges et ainsi obtenir le statut de parti reconnu.

Le Bloc québécois et le Parti réformiste sont, pour leur part, des forces que ne peuvent ignorer les libéraux. Bien structurés, ces deux partis demeurent, c'est bien connu, des partis régionaux dont les aspirations sont par définition limitées. Tout au plus peuvent-ils espérer maintenir leurs positions actuelles.

Simple balade pour les libéraux, cette campagne électorale? Il pourrait pourtant en être autrement si jamais Jean Chrétien débouchait sur les quelques écueils qui persistent malgré tout sur sa route. N'y a-t-il pas trois électeurs sur quatre qui, au début d'avril, jugeaient, dans un sondage Environics, que le gouvernement Chrétien n'avait su remplir ses promesses électorales de 1993, tout particulièrement en matière d'emploi? N'y a-t-il pas de plus en plus d'électeurs qui n'aiment pas le style Chrétien, au point qu'il soit devenu moins populaire que son parti? Cela explique probablement qu'au moins un électeur sur cinq se dise à ce moment-ci indécis.

Un autre écueil important pourra être la trop grande assurance que donne la forte avance de la machine libérale. Cette assurance pourrait vite rimer avec arrogance, un bien vilain défaut en politique. Aguerri par 34 années de vie politique, Jean Chrétien ne tiendra rien pour acquis. Il sait trop bien qu'en étant au sommet, il est d'une certaine façon coincé et que le risque est de glisser. Un peu ou beaucoup.

Les municipalités ont quatre mois pour trouver 500 millions



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

On parlait nouveau pacte fiscal hier à Montréal, au congrès de l'Union des municipalités du Québec. Les annonces du ministre des Affaires municipales Remy Trudel, à droite, ont semblé réjouir le maire de Montréal, Pierre Bourque, accompagné ici du maire de Châteauguay, Jean Bosco Bourcier. La réforme de la fiscalité municipale prévoit un nouvel équilibre entre villes-centres et banlieues, «des mesures hypocrites et sournoises», a réagi la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher.

Québec décide de bouleverser la fiscalité municipale: les banlieues s'indignent

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires municipales Remy Trudel a décidé de bouleverser la fiscalité municipale en entraînant les quelque 1400 villes et villages du Québec dans un sprint de discussions devant, d'une part, mener à un nouveau pacte municipal le 1er septembre prochain et, d'autre part, libérer le gouvernement d'un fardeau de 500 millions de dollars.

Du coup, les municipalités n'auront que quatre mois pour trouver les moyens d'absorber cette facture, qui s'ajoute à celles héritées du précédent gouvernement libéral (notamment en matière de transport en commun). Les élus municipaux devront donc réduire leurs dépenses de 500 millions en comprimant les salaires des fonctionnaires et en mettant en commun certains services avec, notamment, les secteurs de l'éducation et de la santé.

Cette démarche colossale s'entreprend sur fond de réaménagement de la fiscalité municipale, dont la présentation se limite jusqu'à présent au discours que prononçait

VOIR PAGE A 12: MUNICIPALITÉS

Lire aussi en pages A 5 et A 10

- Montréal sort gagnante
- Possible remise en question du rôle des commissions scolaires
- Les syndicats sont prêts à se battre
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Un fourre-tout décevant

Sommet sur l'économie et l'emploi

Six mois plus tard, les «jobs» tardent à venir

Bouchard rencontre lundi les responsables des «chantiers»

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Vingt mille, trente mille, quarante mille emplois, disaient-ils lors du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier. Six mois plus tard, pourtant, les «jobs» se font rares. En menant une enquête rapide auprès d'une douzaine de promoteurs et d'organismes soutenant des projets annoncés au Sommet, il appert qu'il sera difficile d'atteindre le seuil de 5000 postes créés, douze mois après l'encan virtuel de l'emploi.

Lundi, le premier ministre Bouchard rencontrera à Montréal les responsables des différents chantiers du Sommet: économie sociale, entreprise et emploi, entrepreneurship local et régional ainsi que la relance de la métropole. On fera le point sur les 89 projets prêts à démarrer

ou ayant fait l'objet d'un accord de principe du gouvernement lors du Sommet. Ce sera «un bilan assez positif», indique-t-on au bureau du premier ministre.

Cependant, outre le succès du projet sur les Centres d'appels et malgré quelques annonces récentes qui seront rappelées à notre attention lundi, plusieurs projets éprouvent de la difficulté à démarrer. La majorité des projets implique une participation gouvernementale et, dans bien des cas, les sommes pressenties sont réduites ou inexistantes depuis le dépôt du budget Landry. En outre, des obstacles administratifs et juridiques surgissent souvent à diverses étapes de la préparation des projets, sans parler des problèmes d'arrimage qui surviennent inévitablement lorsque plusieurs organismes gouvernementaux ou sans

VOIR PAGE A 12: «JOBS»

Le milieu du livre veut un prix unique

«C'est la seule façon d'assurer la survie d'un réseau de librairies»

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Les éditeurs, libraires et autres acteurs de l'industrie réclament de toute urgence l'établissement d'un prix unique pour les livres.

Tel est du moins le consensus qui a émergé hier du Forum sur l'industrie du livre, organisé à Montréal par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

«C'est la seule façon d'assurer la survie d'un réseau de librairies à travers le Québec», a dit Pierre Renaud, propriétaire des librairies Renaud-Bray.

Ce sont les revenus engendrés par les ventes de best-sellers qui permettent aux librairies de tenir un fonds varié. Or, au cours des dernières années, les grandes surfaces et

VOIR PAGE A 12: LIVRE

Le père inconnu de l'Expo 67

Son nom: Bruno Bédard. Profession: architecte.

27 avril 1967. Un contingent de notables donne le coup d'envoi aux festivités de l'Exposition universelle de Montréal. Ici, on coupe des cordons sur l'île Notre-Dame. Là, on sabre le champagne sur l'île Sainte-Hélène. Ailleurs, on se demande encore pourquoi la paternité du site n'a pas été attribuée à la personne qui l'avait choisi et conçu.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

En 1982, Bruno Bédard met un terme à 32 années de travail. Il se met alors à la retraite. De quoi? De l'architecture. Trois décennies plus tôt, il avait fondé la firme Bédard, Charbonneau, Avena. Dans notre histoire, le siège, le lieu de la firme ne doit pas être négligé: il s'agit de Saint-Bruno. M. Bédard habitait alors sur le boulevard Gouin. Et alors? Comme il faisait quotidiennement la navette entre son chez-soi et son bureau, il prenait le pont Jacques-Cartier. Soir et matin, il apercevait l'île Sainte-Hélène. Il voyait le fleuve et Montréal.

Quelques années après avoir fondé sa firme, Bruno Bédard atterrit à Bruxelles. Quand? En 1958. Soit l'année au cours de laquelle cette ville fut l'hôte de l'exposition universelle. Aujourd'hui, notre architecte se rappelle encore avoir noté que le site sélectionné avait quelque chose comme un défaut. «Il était si éloigné de la ville qu'on n'avait aucune vue sur elle. Qui plus est, le terrain était plat et il n'y avait pratiquement pas d'eau. Et qui dit absence d'eau dit absence de mouvement.»

Deux ans après la conclusion de l'expo de Bruxelles, le Canada dépose au nom de Montréal une requête auprès du Bureau international des expositions (BIE) pour présenter la prochaine édition. Vienne et Moscou sont sur les rangs. En avril 1962, les choses se précipitent. Vienne n'est plus dans le coup. Moscou et Montréal le demeurent. «J'étais convaincu que Montréal l'emporterait. En fait,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bruno Bédard: «Qui dit absence d'eau dit absence de mouvement.»

VOIR PAGE A 12: EXPO 67

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Québec Ensoleillé. Dimanche: Max: 10 Min: 2 ciel variable. Max: 15 Min: 3 Détails, page C 11

INDEX

Agenda B 10 Idées A 11
Annonces C 10 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 8
Avis publics C 9 Les sports C 12
Bourse C 8 Montréal A 3
Économie C 1 Mots croisés A 11
Éditorial A 10 Politique A 6



LONDRES Vienne

GUIDES VOIR

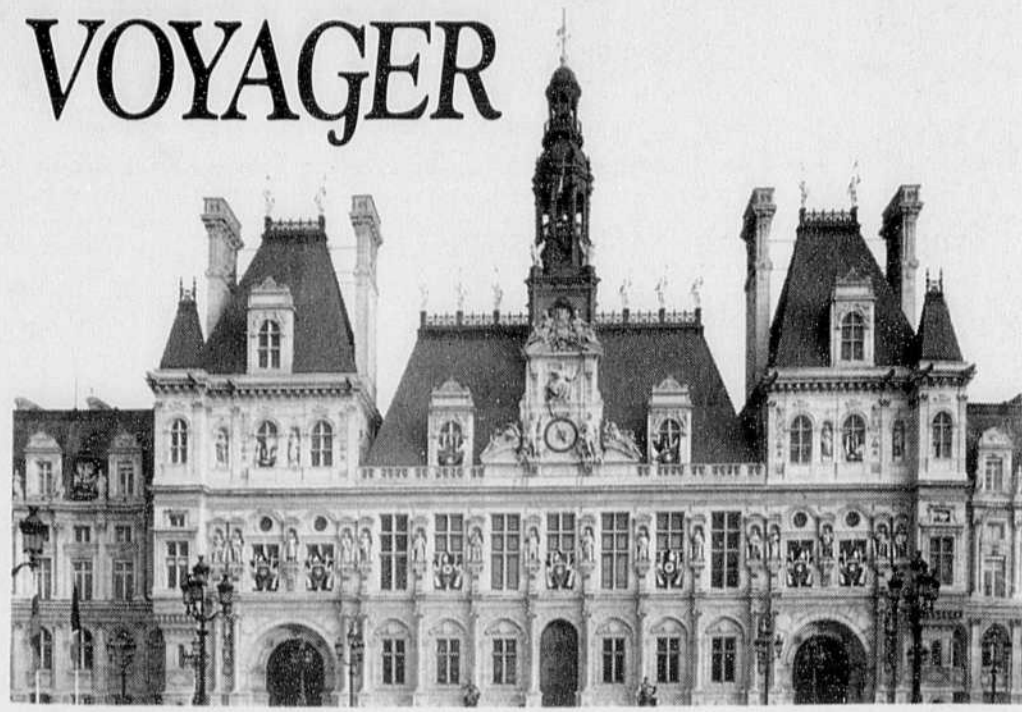
IRLANDE PARIS

LES GUIDES QUI RÉVOLUTIONNENT LE PLAISIR DE VOYAGER



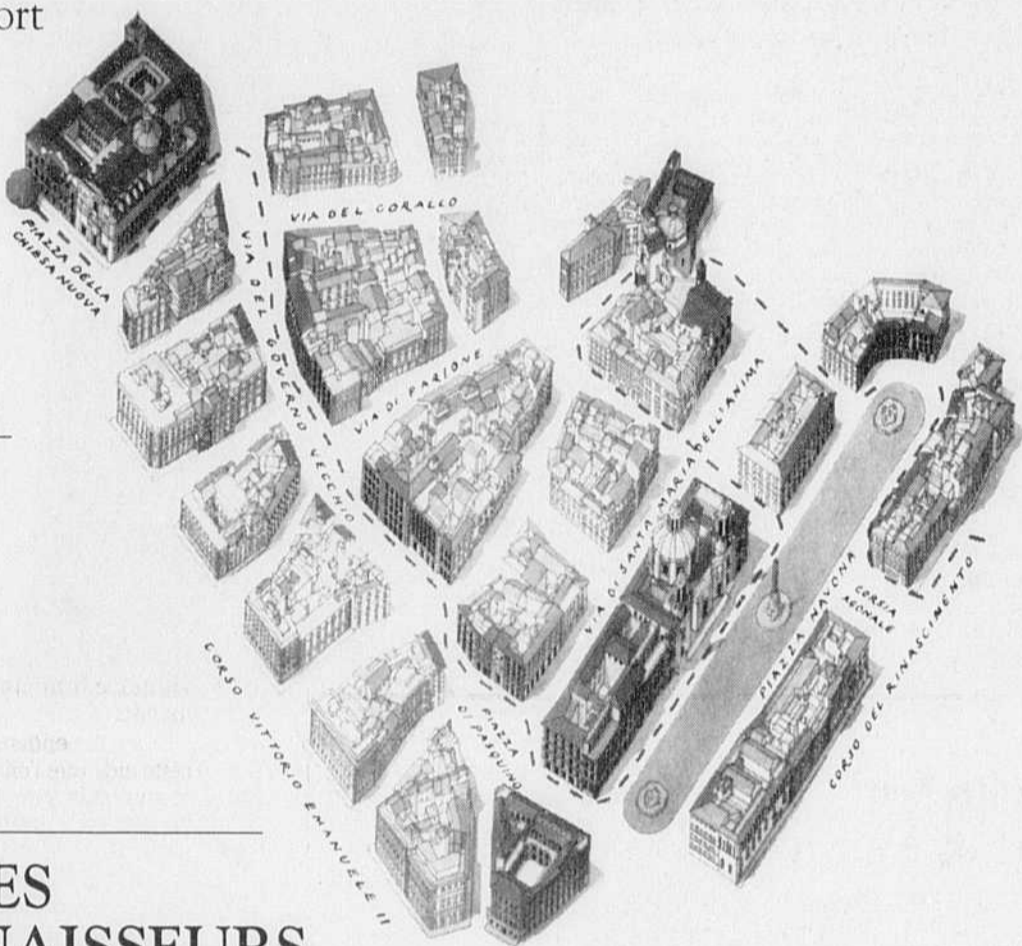
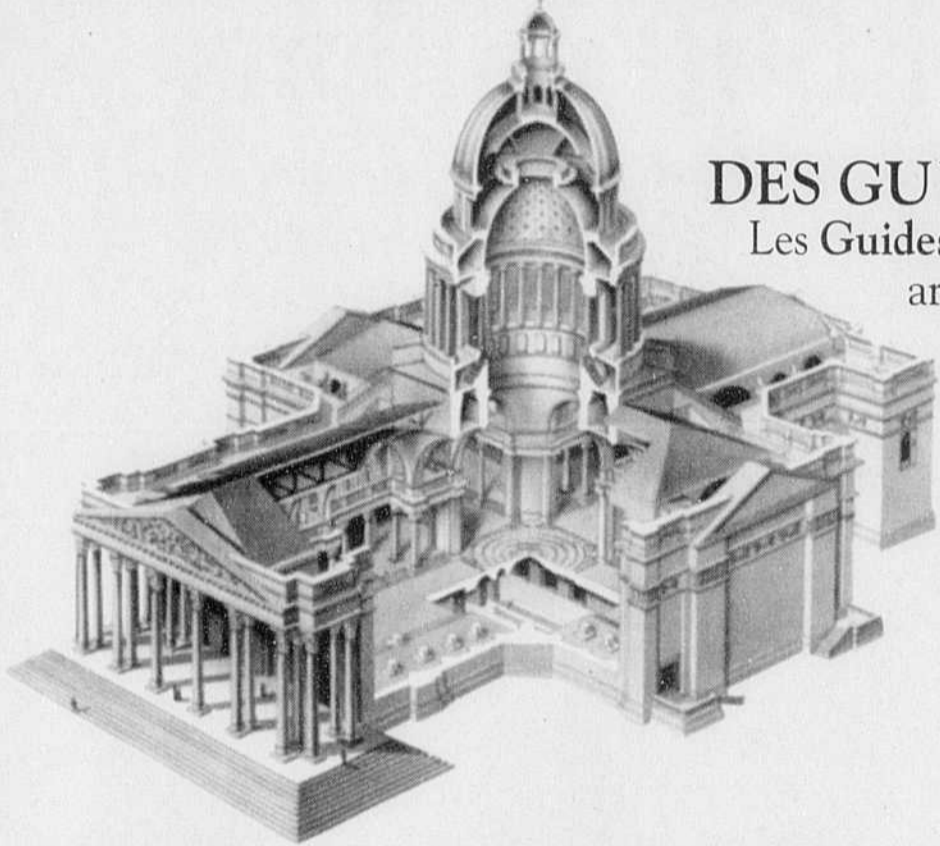
DES GUIDES ILLUSTRÉS COMME ON N'EN AVAIT ENCORE JAMAIS VU!

Les Guides VOIR contiennent chacun un minimum de 1 200 visuels exclusivement réalisés pour répondre aux exigences des concepteurs de VOIR. Photographies, reproductions, illustrations en coupe, cartes planes et en relief, plans des quartiers, des musées, des rues, tout est minutieusement préparé pour permettre aux utilisateurs de VOIR l'information comme s'ils étaient sur place.



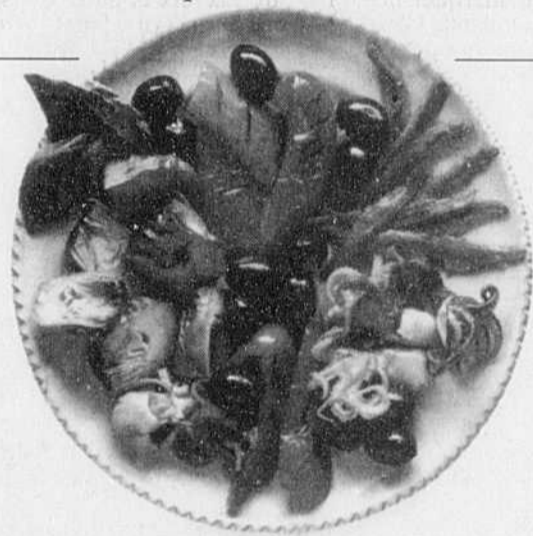
DES GUIDES TOUT-EN-UN

Les Guides VOIR réunissent tout ce qu'il y a à voir, à visiter, à découvrir (histoire, architecture, culture) + tout ce qu'il y a à savoir pour choisir hôtels, restaurants, bars, cafés, sorties et spectacles, boutiques, marchés, curiosités + toutes les informations pratiques requises par le visiteur, depuis les moyens de transport jusqu'au voltage du courant électrique, etc.!



DES GUIDES UTILES EN TOUT TEMPS

On consulte les Guides VOIR AVANT de partir afin de préparer le voyage et de se familiariser avec tous les lieux à découvrir. PENDANT le séjour pour tout voir, tout visiter, tout savourer. APRÈS le voyage pour mieux raconter, montrer et se rappeler tout ce qu'on a vu.



LES GUIDES DES CONNAISSEURS

Dans 20 pays et en 16 langues, les Guides VOIR volent la vedette à tous leurs concurrents et prédécesseurs. Ce succès spectaculaire repose sur la satisfaction des utilisateurs et leur engouement pour la conception révolutionnaire des Guides VOIR, créés en Angleterre par l'équipe de DORLING KINDERSLEY et publiés à travers le monde par ses éditeurs associés.

DES PAYS, DES RÉGIONS, DES VILLES À VOIR COMME VOUS NE LES AVEZ JAMAIS VUS



DEMANDER À LES VOIR POUR LE CROIRE

Les Guides VOIR sont distribués dans toutes les bonnes librairies et la plupart des grandes surfaces. Demandez à votre dépositaire préféré de les voir et n'hésitez pas à les comparer avec d'autres.

VOYAGER FAÇON VOIR

Vous avez déjà utilisé un Guide VOIR? Faites-nous part de vos commentaires et suggestions. Nous l'apprécierons!
Éditions Libre Expression, éditeur associé des Guides VOIR,
2016, rue Saint-Hubert, Montréal, Qué. H2L 3Z5
Télécopieur: (514) 849-1388

FLORENCE ET LA TOSCANE AMSTERDAM CHÂTEAUX DE LA LOIRE IRLANDE LONDRES LONDRES SÉVILLE ET L'ANDALOUSIE VENISE ET LA VÉNÉTIE

ESPAGNE NEW YORK GRANDE-BRETAGNE VIENNE FLORENCE ET LA TOSCANE FRANCE PARIS ITALIE PROVENCE ET CÔTE D'AZUR

PARIS ITALIE ESPAGNE PRAGUE



AMSTERDAM NEW YORK ROME

LE DEVOIR

MONTREAL

Freins défectueux

Urgences Santé retire ses ambulances Top Kick de la route

Des ambulances seront louées pour répondre aux besoins

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Urgences Santé a retiré hier ses 105 ambulances de modèle Top Kick de la route et n'utilise depuis minuit que les 52 autres véhicules de sa flotte et des ambulances louées, d'ici à ce que le fabricant, la compagnie GM, remplace le système de freinage des ambulances qui ont connu de nombreux ratés au cours des derniers mois.

En négociations tout l'après-midi hier, les représentants du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers (RETAQ-CSN), d'Urgences Santé, de Transport Canada, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) sont finalement parvenus à s'entendre avec les représentants de General Motors pour trouver une solution à ce problème technique qui mettait en danger la sécurité des ambulanciers et de la population.

Il faut rappeler qu'à au moins une demi-douzaine de reprises ces derniers mois, le système automatique de freinage d'urgence des ambulances Top Kick s'est déclenché sans avertissement, provoquant l'arrêt subit des véhicules. A deux occasions, les véhicules roulaient à vive allure, mais ni les patients ni les ambulanciers n'ont été blessés.

Après de multiples pressions, la compagnie GM a accepté hier de remplacer le système de freinage automatique par un système de freinage manuel d'ici 45 jours, a indiqué hier Gilles Gauthier, président et directeur général d'Urgences Santé. Il n'y a cependant pas encore

eu d'entente sur le partage des frais occasionnés par ces réparations.

Entre-temps, Urgences Santé devra donc avoir recours à des ambulances louées un peu partout au Québec et même jusqu'à Orlando aux États-Unis pour compléter sa flotte, tel que le souhaitait le syndicat des techniciens ambulanciers.

Le 11 avril dernier, la CSST avait émis une ordonnance permettant aux techniciens ambulanciers de refuser de conduire les véhicules d'urgence de modèle Top Kick en raison des problèmes de sécurité posés par cette défectuosité du système automatique de freinage d'urgence. Malgré tout, ni Urgences Santé ni GM n'avaient voulu reconnaître le danger représenté par ce système.

Pour la première fois hier matin, Urgences Santé remettait en question publiquement la «fiabilité» de ses ambulances Top Kick et pressait GM de remplacer à ses frais le système de freinage automatique pour des freins manuels.

Implicitement, Urgences Santé avait toutefois reconnu le danger potentiel de ces modèles d'ambulances, en adressant une note de service à tous ses réparateurs leur enjoignant de ne plus faire effectuer de transports de bébés en incubateurs aux véhicules de type Top Kick.

A la suite de cette entente, la rencontre qui devait avoir lieu hier soir à Québec entre le ministre de la Santé Jean Rochon, le président de la CSN, Gérald Larose, et le président du RETAQ, Yves Imbeault, a donc été annulée.

E N B R E F

Un arbitre est nommé au Parisien

(Le devoir) — Les parties patronale et syndicale viennent de s'entendre sur le choix d'un arbitre dans le dossier du cinéma Parisien, en grève depuis bientôt six mois. Il s'agit de Pierre N. Dufresne, arbitre et médiateur professionnel. Famous Players avait déposé au début du mois une demande d'arbitrage auprès du ministère du

Travail pour mettre fin à des différends qui mettaient en péril la survie des cinémas Parisien et Versailles. A la suite de cette demande, le syndicat avait proposé à Famous Players un retour au travail dès le 2 mai, mais les deux parties ne s'entendirent pas sur le protocole à observer. Si bien que la réouverture des cinémas ne se fera sans doute pas avant deux ou trois semaines, le temps pour l'arbitre de trancher le noeud gordien.

O. T.

Racines d'enfants

Le projet Banian met l'art-thérapie au service des enfants d'immigrants et de réfugiés

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Le banian est un arbre qui pousse en Inde; ses nombreuses racines aériennes retombent... et se fichent en terre, produisant de nouveaux troncs. Une équipe dirigée par la pédopsychiatre Cécile Rousseau, de l'hôpital de Montréal pour enfants (HME), s'est emparée de ce symbole de renouveau pour accompagner des néo-Québécois dans leur acclimatation à un nouvel univers.

Le prétexte fut un projet lancé en juin 1996 visant à aider des enfants d'immigrants et de réfugiés «à se constituer de nouveaux ancrages à l'instar du banian»; on a, par exemple, mis à profit l'art-thérapie avec des spécialistes telle Louise Lacroix.

Cette dernière, avec sa collègue Nicole Heusch — une psychologue, Déogratias Bagilishya, est aussi mis à contribution —, se charge de suivre pas à pas une expression plastique qui peut aller d'un vacuum profond, lorsqu'un jeune exilé commence par signaler dans ses croquis les 14 copains qu'il a perdus dans la guerre, pour aboutir, en y mettant le temps et le tact, à «construire ou à reconstruire un univers signifiant, à créer une continuité».

Il faut respecter le cheminement d'un jeune être qui tarde parfois à être mis en confiance face à un interprète qui, par exemple, lui rappelle l'autorité parentale. L'équipe de l'HME a eu l'occasion d'élargir à certaines écoles, dans le Mile-End ou, pour le secondaire, à l'école Saint-Luc, véritable microcosme, une forme d'intervention qui repose en partie sur une certaine «économie sociale» car des thérapeutes par l'art comme Mme Lacroix «ont créé leur propre emploi». Il arrive aussi que les jeunes demandent qu'on leur facilite l'acquisition de pâte à modeler ou de papier pour réaliser à la maison des aquarelles ou des dessins.

L'un des jeunes réfugiés à lui-même, un jour, collé bout à bout des feuilles; il se sentait le souffle nécessaire pour réaliser une fresque, ne se satisfaisant plus d'une seule feuille ou d'une vignette miniaturisée de son monde.

Il y a cependant des limites à cette aide que l'on peut apporter, reconnaît la femme-médecin qui fut généraliste dans un contexte particulièrement troublé au Guatemala, de 1978 à 1982, avant de devenir psychiatre. Banian était une idée latente depuis dix ans, avoue-t-elle, car des groupes torontois et montréalais ont, depuis au moins une décennie, œuvré auprès de nouveaux arrivants dans des dossiers de santé mentale.

Comment par exemple agir auprès d'une jeune femme violée devant son poupon de quelques mois qui la renvoie automatique-



Louise Lacroix, spécialiste en art-thérapie, et Cécile Rousseau, pédopsychiatre à l'hôpital de Montréal pour enfants (HME), visionnent des diapositives de dessins d'enfants dans le cadre du projet Banian.

ment au traumatisme, à l'agression subie dans un conflit où le viol est devenu arme de guerre? On compte alors sur l'échange avec la mère, en se disant que certaines impasses peuvent céder pour réorienter le destin. Que dit-on ou que fait-on pour un garçonnet ou une fillette dont le père est un tortionnaire et qui a tendance à s'exprimer par le non-dit?

«Les enfants qui sont incapables de représenter le passé sont aussi incapables de représenter l'avenir»

Selon le D^r Rousseau, une difficulté courante provient du silence des parents face à un passé qu'ils jugent trop lourd, «souvent à la limite du supportable» et dont ils décident de ne pas parler de peur de marquer négativement leurs enfants. C'est apparemment une mauvaise voie. «Les enfants qui sont incapables de représenter le passé

sont aussi incapables de représenter l'avenir» s'ils ne retrouvent pas de racines. Ce postulat n'est pas la seule avenue pour tenter d'amener les jeunes à intégrer le passé dans une vie à bâtir. Banian a ainsi choisi de se référer à des mythes du pays d'origine, ce qui facilite en quelque sorte l'objectif: arriver à ne pas laisser les mythes dominants prévaloir, user de mythes minori-

taires quitte à «les transformer, à jouer avec eux» dès lors que des grands-parents se mettent à raconter les histoires qu'on leur réservait pour les émerveiller ou les «éduquer». Il doit y avoir autre chose que les mythes de Disney ou des Ninja Turtles, souligne-t-on; la riche symbolique du condor pour un néo-Québécois originaire des Andes, ou du lion pour un enfant né en Afrique, peut entrer en scène pour des comparaisons, voire des réconciliations: «Ils peuvent inventer ensuite leur propre histoire [...] Il est plus facile de modifier l'histoire que d'en inventer une.»

En visionnant plusieurs diapositives qui indiquent la trajectoire suivie par des jeunes venus en consultation, j'ai avoué à l'art-thérapeute Lacroix et au D^r Rousseau que je trouvais hermétique leur catégorie de «psychiatrie transculturelle». Que non, a répondu le D^r Rousseau. La norme en Amérique du Nord, en psychiatrie, a été pensée pour une majorité de Blancs qui pouvaient se brancher sur «la pointe de l'iceberg», les consultations en santé mentale. Qu'en est-il des autres, de ces personnes «que nous avons parfois à conseiller dans des démarches de survie»? Banian est pour l'instant une expérience que ses auteurs espèrent faire durer, nonobstant les compressions et la désinstitutionnalisation dans l'air.

LES PERLES ...
UNE IDÉE DES PLUS CULTIVÉES

Le plus grand choix au Québec.

Perles des mers du sud et Perles Noires de Tahiti également disponibles.

à partir de 149 \$

LE PARCHEMIN

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, METRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

Le Centre McGill d'études sur le vieillissement vous invite à une CONFÉRENCE PUBLIQUE le dimanche le 27 avril 1997, intitulée «Stratégie de prévention des mauvais traitements aux personnes âgées»

Conférenciers:
Monique Lapointe, travailleuse sociale au CLSC Notre-Dame-de-Grâce et étudiante à la maîtrise en service social à l'Université McGill
Christian Lafrance, étudiant à la maîtrise en service social à l'Université McGill
Nathalie Hébert, animatrice pour la Ville de Montréal

Endroit:
Hôtel Delta Montréal
450, rue Sherbrooke ouest
Métro McGill Collège

Heure: de 14 h à 16 h
Entrée: Libre (café et thé seront servis)

Commandité par:
Merck Frost Canada Inc. et
Hôtel Delta Montréal

Pour de plus amples renseignements, téléphonez, du lundi au vendredi, au (514) 766-2010.

LIDEC

NOUVEAUTÉ

JOSEPH-NARCISSE CARDINAL

CÉLÉBRITÉS / Collection biographique

64 pages, 9 \$
Jacques Lamarche

Lauréat des prix littéraires Jean-Béraud et Henry-Desjardins et Lescarbot, auteur de l'Été des Mohawks (Stanké 1992), le romancier et essayiste Jacques Lamarche présente une biographie passionnante du premier martyr de l'Indépendance du Canada. Un jeune notaire de Châteauguay, député de son village natal, se joint aux faibles forces de l'Ordre secret des Frères-Chasseurs et tente vainement, à l'aube du 5 novembre 1838, «d'emprunter avec une dizaine d'amis la poudre et les fusils des Indiens».

Un récit palpitant aux heures animées et troublantes de l'Insurrection de 1837-1838 alors que les Canadiens du Québec et de l'Ontario réclamaient, avec maladresse et insuccès, l'indépendance de leur pays natal.

LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet:
http://www.lidec.qc.ca

TOULCH
OPTOMETRISTES

Des lunettes pour être vu

Lunor en exclusivité dans nos boutiques au Québec

4129, rue Saint-Denis
Montréal
849-0559

4021, boul. Saint-Laurent
Montréal
849-1433

1327, av. Greene
Westmount
937-0446

• LES ACTUALITÉS •

REVUE DE PRESSE

Fièvre et faveurs électorales

Mesdames et messieurs,
vos beaux discours...

Gilles Lesage

De notre bureau de Québec

Mesdames et messieurs, lancez-vous dans la rhétorique, s'il vous plaît. Tel est le titre de la chronique de Jeffrey Simpson, prévoyant que le secret le plus mal gardé au Canada sera confirmé demain: la tenue d'élections fédérales le 2 juin.

Si quelque doute subsistait, note-t-il dans *The Globe and Mail* d'hier (vendredi), il est disparu avec l'apparition, dans le courrier de jeudi, de dépliant vantant les mérites du gouvernement libéral. En agissant ainsi, ce dernier évite d'en imputer le coût aux dépenses électorales, ainsi qu'il l'a fait récemment avec sa campagne télévisée de 300 000 \$ à la télé francophone du Québec.

L'opposition étant divisée et morcelée, Simpson estime que le Parti libéral peut, légitimement, prétendre qu'il est le seul parti national. «Si le Canada s'effondre, c'en sera fini du Parti libéral en tant que force nationale. Mais au cours de cette dernière élection fédérale avant le référendum culminant au Québec, les libéraux dominent la politique fédérale canadienne. On découvrira au cours des six prochaines semaines si cette domination repose sur des fondations sablonneuses.»

Dans une chronique précédente, Simpson avait fait ressortir que le vieux patronage et le favoritisme étaient de retour («say hello to old-style pork-barrelling») à la veille du scrutin.

Une annonce par jour, comme durant les belles années de Trudeau, avec promesses et télé à l'avenant. «Il n'était pas censé en être ainsi avec les libéraux frugaux. Mais les libéraux sont les libéraux, et le pouvoir est le pouvoir, et le premier ministre Jean Chrétien est Jean Chrétien. Après tout, il y a une limite au jeûne qu'un gars peut endurer», raille le columnist du *Globe*.

«Des dossiers bloqués depuis des mois se règlent comme par enchantement. Les positions défendues à ce jour sont abandonnées. Tout groupe d'intérêt ou région de quelque poids politique peut avoir sa part...»

Business as usual, comme le prétendent les libéraux?

Personne n'y croit dans le ROC.

La corruption préélectorale des libéraux peut faire boomerang (*Grit pre-writ bribery could backfire*), titre *The Chronicle Herald* en éditorial. «Il est préférable que Jean Chrétien déclenche la campagne cette fin de semaine. Les Canadiens ne pourraient tout simplement pas absorber, l'autome venant, une deuxième dose de subordination électorale.»

Faisant lui aussi écho des soudaines et nombreuses largesses du gouvernement Chrétien, le quotidien de Halifax estime que les dénégations ministérielles sont aussi offensantes et insultantes que les achats de votes. «Les Canadiens le savent quand ils sont achetés avec leur propre argent, quelles que soient les protestations véhémentes des libéraux. S'ils sont si sûrs de la victoire, pourquoi tentent-ils si effrontément d'acheter leur réélection?»

Et pourquoi une élection après moins de quatre ans de mandat? Voilà des questions que les électeurs doivent soulever, quand M. Chrétien se lance, formellement et finalement, en campagne électorale en fin de semaine.»

Pourquoi toute cette fièvre électorale hâtive?, se demande l'équipe éditoriale de *The Gazette*. En agissant ainsi, le gouvernement Chrétien sera le premier gouvernement majoritaire en 40 ans à gouverner moins de quatre ans avant de demander un nouveau mandat. Énumérant les motifs probables de cette hâte, le quotidien montréalais n'en voit aucun qui soit impérieux. «Aussi appert-il que la seule raison pour laquelle M. Chrétien va en élections anticipées, c'est qu'il pense qu'il va les gagner.»

«La fièvre électorale rend nos politiciens — provinciaux aussi bien que fédéraux — tout à fait délirants», écrit le columnist Don Macpherson, de *The Gazette*. À preuve, la présentation de la motion fédérale relative aux commissions scolaires linguistiques. À preuve aussi, l'entente concernant la formation de la main-d'œuvre au Québec. Des deux côtés, déplore-t-il, on fait de la petite politique, tentant d'en retirer des dividendes électoraux.

Ce thème de l'opportunisme électoral revient chez plusieurs autres chroniqueurs.

On pense aux votes plutôt qu'aux victimes, se lamente

Robert Fife, à propos de la loi antigangs que le Parlement fédéral vient d'adopter à toute vapeur. C'est obscène, écrit-il dans *The Ottawa Sun*. «Tout se passe comme si les libéraux étaient plus préoccupés des victimes (et des votes) au Québec que des victimes ailleurs. C'est la seule explication pour la hâte à faire adopter cette loi [...] Pour gagner des votes au Québec, les libéraux expédient un projet de loi qui peut être mal ficelé, tout en tenant la dragée haute aux victimes ailleurs au pays.»

En édit, le même journal s'en prend à ce qu'il appelle le sans-gène des libéraux en faveur de la «société distincte» du Québec. Leur effronterie est sans précédent. «Leur hâte, évidemment, tient au fait qu'ils pensent qu'ils vont gagner. Le premier ministre ontarien David Peterson le pensait tout autant [en 1990, se faisant battre dans une élection anticipée]. Puisse l'éclair frapper deux fois.»

The Toronto Star relève aussi qu'après avoir agi avec frugalité depuis novembre 1993, le gouvernement libéral dépense de plus en plus libéralement, dans le seul but d'assurer sa réélection. Ils ouvrent leur porte-monnaie et leur chéquier, titre une analyse, relevant les nombreux cas de favoritisme éhonté.

Aussi, le vœu formulé cette semaine par *The Winnipeg Free Press* a peu de chance d'être entendu à Ottawa. Pas d'élections, de grâce, tant que les Manitobains seront aux prises avec le terrible fléau des inondations. «Tenir une élection fédérale alors que la province est en état d'urgence et que des dizaines de milliers de vies sont troublées par des crues sans précédent serait un soufflet inacceptable pour tous les Manitobains [...] M. Chrétien devrait démontrer qu'il est d'abord un premier ministre, ensuite un politicien.»

L'entente Chrétien-Bouchard sur la main-d'œuvre, lundi, n'as pas fait que des heureux. Parmi les critiques, il y a celles d'Andrew Coyne, le columnist des nombreux journaux de Southam News. Ottawa n'aurait pas dû abandonner de pouvoirs, écrit-il. «Voici un autre exemple extraordinaire de notre tendance à discuter du fédéralisme selon des prémisses séparatistes [...] On ne fait pas la preuve que le fédéralisme fonctionne en dérobant au gouvernement fédéral tout rôle significatif au sein de la fédération.»

Mesdames et messieurs, à vos marques, prêts, partez...

Le Journal
pour les Acadiens
Un nouvel hebdomadaire
francophone voit le jour ce matinMARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

Dès aujourd'hui, les Acadiens auront un nouvel hebdomadaire à se mettre sous la dent. *Le Journal*, un «magazine» né de l'enthousiasme du journaliste francophone André Véniot, attaque en effet le marché francophone néo-brunswickois de la fin de semaine.

Ce matin, quelque 10 000 exemplaires du *Journal*, un hebdomadaire de 48 pages de type tabloïd, ont fait leur entrée dans l'univers des médias écrits francophones. «Qu'importe où vit un Acadien ou une Acadienne, que ce soit dans nos provinces voisines, en Louisiane, en France, au Massachusetts, au Québec, à Haïti ou à Terre-Neuve, on trouvera dans nos pages, l'histoire, la vie, les rêves, les espoirs de l'Acadie d'aujourd'hui», écrit aujourd'hui le directeur et rédacteur en chef du *Journal*, André Véniot, dans son tout premier éditorial.

L'équipe n'est pas gigantesque — neuf personnes dont un seul journaliste permanent, auxquelles se greffera une équipe d'une vingtaine de pigistes — mais le mandat n'en couvre pas moins large: sillonner la réalité des Acadiens et Acadiennes, capter les enjeux d'une société au passé riche, tumultueux par la lognette économique, politique, sociale ou culturelle.

On ne s'étonnera pas de retrouver dans les pages du *Journal* quelques textes de *Devoir* puisqu'une entente permet une certaine utilisation des textes du quotidien mont-réalis du côté du petit cousin acadien.

L'idée a germé il y a 18 mois, et après le succès retentissant de la couverture médiatique du *Telegraph Journal*, quotidien néo-brunswickois anglophone, à la suite du Congrès mondial acadien (1994), le journaliste du *Telegraph* André Véniot et le rédacteur en chef de l'époque, Neil Reynolds, ont commencé à rêver à des pages francophones écrites à l'intention de la population acadienne, empreintes de la ferveur qui a mené les journalistes tout au long du congrès.

L'idée a fait son chemin, pris différentes couleurs au fil des mois, mais *Le Journal*, propriété de N. B. Publishing Co. Ltd, entend dès aujourd'hui la conquête des lecteurs du samedi (le quotidien *L'Acadie nouvelle* ne publiant que du lundi au vendredi).

EN BREF

Sanction de la loi
sur les droits
d'auteur

(Le Devoir) — Après dix ans d'attente, les écrivains, compositeurs artistes, interprètes et producteurs ont obtenu leur loi sur les droits d'auteur. Le Sénat vient d'adopter ce projet de loi déposé conjointement à la Chambre des communes le 25 avril 1996 par Sheila Copps et John Manley. Cette loi vient mettre fin à la lutte épique entre artistes et radiodiffuseurs, faisant gagner aux premiers deux droits jugés fondamentaux par l'ADISQ: les artistes auront désormais droit à une rémunération équitable pour la diffusion de leurs disques à la radio, en plus de toucher à une redevance sur le prix de gros des cassettes vierges pour compenser les pertes occasionnées par la copie privée.

Un Casavant
restauré

(Le Devoir) — Des efforts conjoints des gouvernements fédéral et du Québec permettront de terminer la restauration des grandes orgues Casavant de l'église du Très-Saint-Nom de Jésus. Le ministère de la Culture et des Communications a octroyé 330 000 \$, et Patrimoine Canada, 50 000 \$. En fait, du côté de Québec, ce projet a été jugé si important «qu'il a été décidé d'y accorder la quasi-totalité des sommes réservées aux orgues dans le cadre du Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux», a souligné le ministre. Cette église est située en plein cœur du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

LE TRAVAIL

une

MUTATION

en forme de paradoxes

DIAGNOSTIC 23

Mona-Josée
GAGNON

L'auteure fait ressortir les inquiétantes fissures qui ébranlent les structures actuelles de l'organisation du travail. Elle analyse le marché de l'emploi pour en montrer les transformations et les contradictions qui se dégagent des discours dominants et de la réalité elle-même.

150 pages ♦ 14,95 \$

EN VENTE
CHEZ VOTRE LIBRAIRE

ou par commande postale :

Presses de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack, 3103

Cité universitaire

Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4

Tél. (418) 656-7381 - Téléc. 656-3505

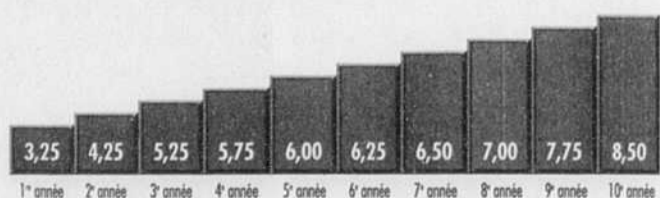
TOUS LES EXPERTS S'ENTENDENT :
plus la retraite approche,
plus le portefeuille doit être constitué
de produits sans risque.

QU'EST-CE QUE VOUS ATTENDEZ
pour acheter des
Obligations d'épargne du Québec?

Le saviez-vous? Lorsque vous achetez des Obligations d'épargne du Québec, votre capital est garanti sans limite par le gouvernement du Québec, même au-delà du montant maximum de 60 000 \$ prévu par l'assurance-dépôts. Particulièrement rassurant pour ceux qui ne veulent pas jouer avec leur avenir financier.

TAUX MINIMUMS GARANTIS PENDANT 10 ANS

Les taux d'intérêt progressifs sont garantis pendant dix ans. Ils pourront être majorés durant cette période si les conditions du marché le justifient. Mais en aucun cas, ces taux ne seront ajustés à la baisse. Qui dit mieux?

Taux
moyen
pour
dix ans :
6,04%

Les taux offerts du 15 mai au 1^{er} juin 1997 pourraient être différents des taux indiqués ci-dessus. Mais en achetant vos OEQ-97 au plus tard le 14 mai, vous êtes sûr de profiter des taux les plus avantageux* car, avec leurs taux minimums garantis, vous profiterez d'une hausse éventuelle des taux tout en étant à l'abri d'une baisse.

*Sur la base du taux annuel moyen composé pour la période de dix ans.

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS

Les Obligations d'épargne du Québec sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur sans perte d'intérêt, même durant les trois premiers mois. Difficile d'être plus flexible que ça, n'est-ce pas?

Avec un boni d'intérêt, c'est encore mieux!

Achetez vos Obligations d'épargne du Québec au plus tard le 14 mai 1997 et obtenez un boni d'intérêt** de 0,75 % sur le taux de la première année, en vigueur à partir du 1^{er} juin 1997. Qu'est-ce que vous attendez pour en profiter? Appelez Placements Québec!

BONI D'INTÉRÊT DE
0,75%
LA PREMIÈRE ANNÉE

APPELEZ PLACEMENTS QUÉBEC

Au 1 800 463-5229 ou au (418) 521-5229, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis jusqu'au 31 mai, de 9 h à 17 h, un agent d'investissement se fera un plaisir de répondre à vos questions. N'attendez pas, le boni prend fin le 14 mai 1997!

ON A PENSÉ À VOUS

Pour se rapprocher de vous, Placements Québec met à votre disposition ses formulaires d'adhésion dans plus de 1 000 bureaux de poste corporatifs ainsi que chez Communication-Québec.

**Le ministre des Finances peut mettre fin au boni en tout temps.

Notre intérêt à tous

http://www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Québec

LES ACTUALITÉS

Le maintien du salaire des employés municipaux

Les syndicats sont prêts à se battre

CLÉMENT TRUDEL
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Conférence des syndicats nationaux (CSN) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ, entendent mener une bataille contre le gouvernement s'il veut imposer une baisse salariale de 6 % aux employés municipaux.

Les deux centrales syndicales réagissent aux orientations gouvernementales en matière de transfert de responsabilités annoncées hier par le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. Les municipalités hériteront en janvier 1998 d'une facture de 500 millions dont la moitié devra être absorbée par les cols blancs, cols bleus, professionnels et autres pompiers et policiers municipaux.

Le président de l'Union des municipalités du Québec, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, estime que l'objectif gouvernemental de 6 % est tout à fait réaliste. «Mais ce n'est que 250 millions», souligne M. Vaillancourt. «D'où proviendra l'autre portion de 250 millions? D'une baguette magique?», a demandé M. Vaillancourt, qu'il rappelle que les syndicats devront aller chercher des mandats de négociation avant d'entreprendre quelques pourparlers que ce soit.

La CSN n'entend pas consentir à la réouverture des conventions collectives des employés municipaux. En conférence de presse, le président de la CSN, Gerald Larose, a précisé hier qu'il n'est pas question de permettre que Québec vienne chercher dans nos poches des économies qui peuvent être réalisées selon d'autres méthodes.

François Juneau, secrétaire général de la Fédération des employés de services publics (CSN), fait allusion au redressement possible de la mauvaise gestion constatée — il parle de travaux faits, défaits et refaits. Quant à l'essentiel, la direction de la CSN dit être d'accord avec certains aspects du plan Trudel mais veut mettre le holà dès lors que Québec entend se substituer aux municipalités qui sont des employeurs «autonomes».

Du côté du SCFP, le directeur québécois Gilles Charland a promis un face à face costaud: «Ça va chauffer». M. Charland, qui représente 32 000 des 60 000 travailleurs des municipalités, s'inquiète de l'échéancier serré établi par le ministre des Affaires municipales. «En tout cas, il n'est pas question de modifier les conditions salariales des employés», a assuré le chef syndical.

Ce dernier a rencontré la semaine dernière le ministre Trudel qui n'a toujours pas répondu à la demande de rendez-vous de la CSN. Gerald Larose a par ailleurs réclamé la présence des syndicats au chantier sur la fiscalité qui devrait mener, d'ici au 1er septembre, à un nouveau pacte entre le gouvernement québécois et les municipalités. Déjà, la CSN met en doute l'à-propos d'une telle échéance car «il y aura deux mois de vacances» entre-temps.

Les porte-parole syndicaux ont évoqué hier de nombreux documents produits par les services de recherche de la CSN ou par ses économistes sur les dossiers chauds reliés aux municipalités et à la fiscalité.

Gerald Larose s'est dit au surplus d'avis que les municipalités réclament depuis longtemps un «battre» pour se dispenser de l'obligation qu'elles ont de négocier avec leurs employés. Accusant les maires de choisir la voie de la facilité quand ils demandent à Québec de négocier à leur place, le président de la CSN annonce qu'il se battra «contre toute tentative d'imposer une loi spéciale» en ce qui a trait à ces compressions envisagées dans la sphère municipale.

GRAVURES ANCIENNES-CURIOSITÉS



Mimosa Pinson

1224, avenue Bernard Ouest,
Outremont (Québec)
Tél. : (514) 277-8645

Réaménagement fiscal

L'avenir semble prometteur pour Montréal

«Les villes-centres sont favorisées. Il y a là des mesures d'équité», dit Bourque

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal pourrait être la grande gagnante des réaménagements de la fiscalité municipale proposée par le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel.

«Montréal est très favorisée par cette formule. Les grandes municipalités du Québec, les villes-centres sont favorisées. [...] Il y a là des mesures d'équité», a indiqué hier en conférence de presse le ministre Trudel.

«Pour une fois qu'on a la chance de faire une révision fiscale, de régler des problèmes à moyen et long terme, pour moi, c'est un signe d'espoir que je n'ai pas vu depuis longtemps», a commenté avec plaisir le maire Pierre Bourque.

Selon ce qui résultera des pourpar-

lers qui s'enclencheront cette semaine entre le gouvernement du Québec et les municipalités, Montréal bénéficiera d'un pacte fiscal permanent. C'est ce qu'a confirmé M. Trudel, qui a également indiqué que pour ce qui est du pacte fiscal dont le ministre des Finances Bernard Landry se réserve l'annonce d'ici quelques jours, il ne s'agit que d'une aide financière pour l'année en cours.

Les réaménagements proposés et acceptés par l'ensemble des municipalités détermineront l'envergure financière du pacte fiscal montrealais. Le ministre Trudel a soumis douze champs sujets à discussions.

Ainsi, Montréal pourrait bénéficier de l'abolition de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels ainsi que de la répartition entre les villes de banlieue de l'île de Montréal des 10 % du déficit d'exploitation des HLM.

La CUM pourrait devoir gérer des équipements régionaux qui relevaient de Montréal

équipements à portée régionale qui relevaient uniquement de la Ville de Montréal. Par exemple, le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium pourraient être de la responsabilité de la CUM, déficit y compris.

Il est question aussi du possible retour de la taxe sur les activités culturelles, sportives et de loisirs, et de la révision de l'organisation des services spécialisés de police. Les Montréalais paient une double facture à ce chapitre en déboursant à titre de citoyens par l'entremise des impôts et en tant que contribuables par leurs taxes foncières.

«Ce n'est pas toujours aux mêmes villes de lutter contre la pauvreté. Il faut partager cette responsabilité sociale», a indiqué le ministre.

De plus, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) pourrait devoir gérer dorénavant des équipements à portée régionale qui relevaient uniquement de la Ville de Montréal. Par exemple, le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium pourraient être de la responsabilité de la CUM, déficit y compris.

«Il est temps. Montréal avait besoin

non seulement d'un pacte fiscal mais de mesures récurrentes, d'oxygène pour assurer le développement durable de Montréal. Et il y aura un partage, ce que je trouve sain pour la société québécoise», a affirmé M. Bourque.

La chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, la conseillère du RCM, Thérèse Daviau, abonde dans ce sens: «C'est de l'air. C'est un premier signal d'une reconnaissance de la part du gouvernement du Québec qui va forcer une démarche de l'ensemble des municipalités de banlieue de reconnaître les responsabilités particulières de la ville-centre. Quant à moi, c'est un bon départ», estime Mme Daviau.

Il y a fort à parier que les villes voisines de Montréal se montreront moins enthousiastes en héritant d'une nouvelle facture.

Regroupements de services et de ressources

Remise en question possible du rôle des commissions scolaires

La ministre de l'Éducation explique que rien n'est exclu si les projets émanent des milieux locaux

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, se montre ouverte à recueillir toutes les suggestions de mise en commun de services provenant des milieux locaux, même si ces suggestions remettent en question le rôle actuel des commissions scolaires.

«Nous sommes ouverts à toutes les possibilités si ça peut économiser des sous», a-t-elle déclaré hier au Devoir.

Jusqu'où ces possibilités peuvent-elles aller? Mme Marois laisse entendre que tout est possible en autant que ce soient les milieux locaux qui s'entendent pour faire leurs propres propositions.

«Si des décideurs locaux nous disaient que les municipalités peuvent gérer des immeubles [scolaires], dit-elle, on peut les écouter, en autant que nous conservions les fonctions pédagogiques.»

Interrogée jeudi après-midi en commission parlementaire par le député François Ouimet, la ministre Marois avait cependant nié qu'il soit actuellement question de transférer aux municipalités ou aux MRC les bâtiments et équipements scolaires.

Mais la pression apparaît de plus en plus forte au gouvernement québécois pour susciter des partages de services entre les milieux municipaux, de l'éducation et de la santé, afin de réaliser l'objectif du déficit zéro.

Ainsi, dans sa proposition de nouveau pacte municipal présentée hier, la ministre des Affaires municipales Rémy Trudel lançait la discussion sur une mise en commun de services et des ressources des administrations publiques sur le territoire d'une même communauté.

Pour illustrer son propos, le ministre Trudel donnait l'exemple sui-

vant: à Rouyn-Noranda, on pourrait regrouper les 11 services de paye différents de la Ville, de la MRC, des hôpitaux, de la Régie de la santé, de la commission scolaire, du CLSC, du cégep, d'Hydro-Québec et de l'Université du Québec.

La ministre Pauline Marois a ajouté hier au Devoir que «cette discussion se fait dans la perspective où l'on vérifie si les gens sont intéressés». Elle affirme qu'à son propre cabinet, «nous n'avons pas bâti de scénario [de regroupement avec d'autres établissements publics]».

Mais la ministre convient que la discussion lancée par le ministre Trudel pourrait éventuellement remettre en question des pouvoirs et des rôles dévolus aux commissions scolaires.

Mais, ajoute-t-elle, «nous avons fait le choix de maintenir les commissions scolaires avec pouvoir de taxation».

Plus tôt cette semaine, c'est la Régie régionale de la santé de Montréal qui expliquait que les établissements de santé étaient maintenant encouragés à chercher toute forme de collaboration avec les milieux municipaux et de l'éducation. La Régie parlait alors de «regroupement, partage, mise en commun».

Selon les informations obtenues par Le Devoir, le ministre Jean Rochon a demandé par lettre aux régies régionales d'explorer les collaborations possibles avec le réseau de l'éducation, entre autres.

Louis Côté, porte-parole de la Régie régionale de la santé de Montréal, fait part des hypothèses envisageables de regroupement avec le monde de l'éducation et les municipalités, selon ce qui circule dans le réseau: «On peut regarder ce qu'il y a à faire du côté de la paye, des archives, des services d'inforoute, de la sécurité, des centres de documenta-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel (à gauche), et le président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

Feu et glace

OMM

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

JOSEPH RESCIGNO

André Prévost

Michèle Lalonde

Soliste

Carl Orff

Direction Solistes

Hiver dans l'âme

Normand Richard baryton

Carmina Burana

Joseph Rescigno
Jeanine Thames soprano
John Daniecki ténor
John Hancock baryton

avec le chœur de l'Orchestre Métropolitain

Hochelaga-Maisonneuve

Le lundi 12 mai 1997 à 20 h 00
Auditorium du Collège de Maisonneuve
Renseignements : 872-2200

Montréal-Nord

Le mercredi 14 mai 1997 à 19 h 30
Collège Marie-Victorin, salle Désilets
Renseignements: 328-4151

Outremont

Le jeudi 15 mai 1997 à 20 h 00
Salle Claude-Champagne
Renseignements : 497-6211

Pierrefonds

Le vendredi 16 mai 1997 à 20 h 00
Pierrefonds Comprehensive High School
Renseignements : 624-1100

Saint-Laurent

Le mardi 20 mai 1997 à 20 h 00
Église Saint-Sixte
Renseignements : 855-6110

Verdun

Le mercredi 21 mai 1997 à 19 h 30
Église Notre-Dame-de-Lourdes
Renseignements : 765-7150

Ce concert est rendu possible grâce à une subvention du Conseil des arts de la C.U.M. dans le cadre de son programme «Art et communauté», la collaboration de la Ville où se tient un concert et la participation financière de la Compagnie Pétrolière Impériale Inc.

CONSEIL DES ARTS

Impériale

Esso

BANQUE ROYALE

PÉTROLIÈRE

DERNIÈRE NOUVEAUTÉ :

OFFRE DE LANCEMENT
4 000\$ de RÉDUCTION
POUR TOUT LE MOIS DE MAI

FLORIANE de style LOUIS XVI

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER
EN CERISIER MASSIF PATINÉ À L'ANCIENNE

Maintenant ouvert le dimanche

LA GALERIE

LA GALERIE ART SÉLECT INC.
6810, St-Denis
Montréal (Québec) H2S 2S2
Tél. : (514) 273-7088
Fax : (514) 270-8679

POLITIQUE

Dans le secteur de l'environnement

La déréglementation inquiète

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

À la dernière séance de consultation sur les nouvelles orientations du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), qui comprend un volet de déréglementation, plusieurs représentants industriels ont réclamé hier du ministre David Cliche qu'il se décide à mettre en vigueur les règlements qu'ils disent attendre... avec impatience!

La croisade déréglementaire entreprise par certains membres du Conseil exécutif de la province n'a pas le succès escompté auprès de certains des représentants de la grande industrie.

Je ne pensais jamais, a-t-il en substance, René Migliorina, de l'Institut canadien des produits pétroliers, que je me retrouverais à insister auprès d'un ancien sous-ministre de l'Environnement à réclamer une réglementation environnementale. M. Migliorina faisait allusion à l'ancien sous-ministre de l'Environnement, Jean Pronovost, aujourd'hui responsable du Secrétariat à la déréglementation du Conseil exécutif, un organisme ou serait bloqué pour réexaminer la plupart des projets de règlements environnementaux dont la révision a débuté sous... Pierre Paradis!

Le ministre Cliche devait d'ailleurs conclure hier à Laval sa tournée provinciale de consultation sur la réorientation de son ministère en disant tenir deux choses: les gens d'affaires et les milieux écologistes, a-t-il dit, s'inquiètent du fait que «l'autocontrôle» est critiquée par plusieurs comme une «régression» inacceptable. Et la délégation de pouvoirs aux régions contient le risque, selon plusieurs, de réduire les préoccupations et les enjeux nationaux à des considérations locales.

Il faut arriver, dit-il, à simplifier la réglementation actuelle mais «sans donner l'impression de régresser».

D'autres industriels y ont été plus

carriément: Serge Cabada, de la Grappe industrielle en environnement, a précisé que ce groupe acceptait volontiers l'idée de diminuer la paperasse mais pas aux dépens de la rigueur des normes environnementales. Ces normes, a-t-il dit, ont fait progresser plus l'industrie permise de structurer à l'industrie de l'environnement de se développer.

Le ministre Cliche a d'ailleurs dû reconnaître les difficultés d'application de «l'obligation de résultats», qui est sensée remplacer les normes actuelles, quand un représentant industriel lui a demandé qui devrait s'en imposer davantage si un cours d'eau ne récupère pas en raison de l'incurie de certains. Et comment on fera pour poursuivre les laxistes? L'idée de normes minimales, précises et d'application universelle, apparaît à plusieurs industriels comme une meilleure garantie d'équité et d'efficacité.

D'autre part, le ministre Cliche a affirmé que son ministère n'abdiquerait pas ses responsabilités de gestionnaire national dans le domaine de l'eau et, en particulier, en ce qui a trait à la mise en place d'une «politique provinciale sur les rivières patrimoniales».

«Je n'ai rien, a-t-il dit, contre l'exercice de consultation que vont entreprendre les CRD mais il est de notre mandat qu'il y ait un réseau de rivières patrimoniales au Québec».

En entrevue, le ministre a ajouté qu'il recevrait le résultat de la consultation comme une proposition des régions dont le MEF s'inspirera pour élaborer, en collaboration avec le ministre de la Culture et celui des Ressources naturelles, une «politique des rivières patrimoniales», une des composantes de la future politique de l'eau.

Le ministre s'est par ailleurs porté à la défense des petits groupes environnementaux, nombreux dans le dossier du porc, qui sont, dit-il, une «expression populaire d'un courant d'opinion correspondant à des problèmes réels».

Pour maintenir l'unité du pays

Chrétien écarte toute initiative constitutionnelle

Le premier ministre soutient que son approche étapiste est la meilleure

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le maintien de l'unité canadienne demeure l'engagement le plus important aux yeux du premier ministre Jean Chrétien mais il n'est pas question, pour y parvenir, de promouvoir une initiative constitutionnelle de grande envergure.

Son approche étapiste demeure, selon lui, la meilleure méthode pour amener le Canada vers le XXI^e siècle, a-t-il expliqué hier devant les membres du Canadian Club, de Toronto, où il avait été invité à exposer sa vision du Canada au tournant de l'an 2000.

«De tous les engagements que je prendrai, il en est un qui l'emporte sur tous les autres mis ensemble. C'est engagement est le suivant: j'entends consacrer toutes mes énergies à travailler, avec le soutien de mes collègues et de mes concitoyens, à maintenir l'unité de notre merveilleux pays et à en faire un modèle pour le monde», a-t-il déclaré.

À quelques heures du déclenchement des élections, M. Chrétien a refusé de relever le défi que lui lançait la semaine dernière, à la même tribune, l'ancien premier ministre Brian Mulroney. M. Mulroney disait que le problème de l'unité canadienne ne pouvait être résolu sans démarche constitutionnelle. Selon lui, son successeur ou les premiers ministres provinciaux devraient faire preuve de leadership ou risquer de combattre le prochain référendum sur la souveraineté des mains liées dans le dos.

Le chef libéral a écarté l'invitation de son prédécesseur, préférant vanter encore une fois les vertus d'une approche discrète et pragmatique inspirée, dit-il, des méthodes de Lester B. Pearson. «Il parlait toujours du fédéralisme coopératif. Son succès a tenu au fait qu'il franchissait une étape solide à la fois. Parce que gouverner est difficile et parfois imprévisible, il avançait parfois de deux pas et reculait d'un, ou même s'engageait sur une voie parallèle. Mais il parvenait toujours à son but», a dit M. Chrétien.

Il a tenu à démontrer qu'il avait lui-même redoublé d'efforts depuis le référendum de 1995 «pour assurer le fonctionnement harmonieux du Canada». Armé d'une liste en dix points, il a fait état des ententes sur la formation professionnelle conclues avec cinq provinces, dont le Québec, des missions commerciales d'Equipe Canada, de l'adoption par le Parlement d'une résolution sur la société distincte et

d'une loi sur les vetos régionaux, ainsi que d'ententes sectorielles signées avec les provinces. «Rien de cela n'est spectaculaire, ce n'est pas mon genre», a-t-il noté.

M. Chrétien a préféré parler de l'avenir du pays en évoquant le thème des valeurs communes à tous les Canadiens, valeurs, dit-il, qui ont inspiré des réalisations comme le Régime de pension du Canada et le système public de santé. Ce message correspond à la stratégie électorale de son parti qui veut, tout au long de la campagne, insister sur l'héritage social libéral tout en mettant en évidence.

«J'entends consacrer mes énergies à travailler à maintenir l'unité de notre merveilleux pays»

«C'est très improbable [qu'un changement d'avis], a-t-il expliqué hier au cours d'un point de presse. En politique, c'est beaucoup dire, mais je ne vois pas quel argument on pourrait nous avancer qui nous ferait changer d'avis.»

Le comité spécial parlementaire chargé d'étudier la proposition de modification constitutionnelle de l'article 93 siège donc largement pour la forme. Il entendra des témoins et des experts, mais les intentions du gouvernement fédéral ne changeront pas.

Selon M. Dion, le gouvernement a étudié par le menu la portée de l'article 23 de la Charte des droits, qui garantit la gestion scolaire aux minorités, et les articles 93 et 43, qui autorisent une modification bilatérale de la Constitution.

La ministre québécoise de l'Éducation a déjà soumis à l'Assemblée nationale un projet de création de commissions scolaires linguistiques, qui prévoit des «ententes» confessionnelles à Montréal et Québec.

Seuls les anglophones qui répondent à étendre notre régime public de soins de santé universel de la loi 101 pourront voter dans une commission scolaire anglophone. Cette annonce a suscité la colère d'Alliance Québec, qui considère cette mesure comme un «processus d'exception».

Mme Marois a prévu un scénario pour l'entrée en vigueur du nouveau régime linguistique en fonction du 1^{er} juillet 1998, et le Parlement fédéral ait adopté ou non la modification constitutionnelle.

LAÏCISATION DES ÉCOLES

Dion ira de l'avant

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La décision du gouvernement fédéral est prise, et de l'aveu même du ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, toutes les réticences au monde ne feront pas changer le gouvernement d'avis quant à la nécessité de laisser le système scolaire québécois.

«C'est très improbable [qu'un changement d'avis], a-t-il expliqué hier au cours d'un point de presse. En politique, c'est beaucoup dire, mais je ne vois pas quel argument on pourrait nous avancer qui nous ferait changer d'avis.»

Le redressement de notre situation financière ne dégage pas le gouvernement de ses responsabilités, a d'ailleurs indiqué le premier ministre hier. Il lui permet plutôt de s'acquiescer de celles-ci. A mon avis, les gouvernements des pays occidentaux seront jugés non seulement d'après leur capacité de mettre de l'ordre dans leurs finances, mais aussi d'après les priorités qu'ils établiront une fois qu'ils disposeront de la marge financière voulue pour agir. Les priorités que se donne un gouvernement sont un reflet des valeurs auxquelles il adhère.

Jean Chrétien a rappelé qu'il n'entendait pas abandonner la lutte contre le déficit avant qu'elle ne soit complétée, mais le fait que son gouvernement s'approche de l'équilibre budgétaire lui permet d'envisager ces priorités. Pour sa part, il privilégie nettement l'innovation, la recherche-développement et l'action sur le front social.

«Je veux être le premier ministre qui travaillera avec les Canadiens au cours des années à venir pour consolider, moderniser et étendre notre régime public de soins de santé universel de manière à répondre aux nouveaux besoins du XXI^e siècle», a-t-il dit, évitant de donner plus de détails ou de mentionner les réductions dans les paiements de transfert aux provinces que son gouvernement a imposées.

Il s'est aussi dit décidé à protéger le régime de pensions, à améliorer la sécurité des citoyens et à faire davantage pour lutter contre la pauvreté. «Tout comme des premiers ministres passés ont pris des mesures qui ont réduit la pauvreté chez les personnes âgées, je veux être le premier ministre qui travaillera avec les Canadiens pour venir à bout du grand défi social de l'heure, soit réduire la pauvreté des familles ayant des enfants.»

Le Bloc, maître du Québec

À moins d'une calamité, le premier ministre Jean Chrétien annoncera dimanche la tenue d'élections générales fédérales le 2 juin. Et si les libéraux semblent avoir la victoire en poche dans l'ensemble du pays, le Québec promet en revanche de leur faire la vie dure.

JEAN DION
LE DEVOIR

Le Bloc québécois croit avoir dans sa manche une cinquantaine de sièges et il se dit capable de pousser jusqu'à 60. Les libéraux se sont donné comme objectif de faire élire au moins 40 députés au Québec. Le Parti progressiste-conservateur espère refaire surface après sa dégrègle de 1993. Mais il y a 75 circonscriptions au Québec. Il n'y en aura pas assez pour tout le monde.

Une étude, réalisée par les professeurs Pierre Drouilly et Pierre-Alain Cadot, démontre récemment que les acquis du Bloc étaient «solides comme le roc»: 50 députés garantis. Le dernier sondage en date, publié hier, confirme la tendance observée depuis quelques mois: le BQ jouit d'une avance d'environ sept points (43 % des intentions de vote, contre 37 % pour les libéraux et 15 % pour les conservateurs) qui vient magnifier la concentration géographique du vote fédéraliste et qui donne à penser qu'en dehors du Grand Montréal et à quelques rares exceptions près, la partie est pratiquement déjà jouée en faveur du parti de Gilles Duceppe.

Une partie qui devrait confirmer non seulement en cette première formation politique fédérale au Québec, mais aussi en tant qu'opposition officielle à la Chambre des communes. Plusieurs facteurs pourraient toutefois intervenir. Une nouvelle carte électorale, notamment, qui a pour effet de modifier près de 90 % des comtés — la Gaspésie et Montréal perdent une circonscription chacune, qui gagnent la rive sud (Saint-Lambert) et la rive nord (Repentigny). De même, les appuis au PC de Jean Charest, et bien que les chances de ce dernier de remporter des sièges soient fort minces, pourraient être cruciaux.

«Il faut que le vote fédéraliste ne se divise pas. Tous les comtés où le Bloc n'a pas récolté 50 % des voix en 1993, ou peut les gagner», résume le ministre Alfonso Gagliano, organisateur en chef du Parti libéral au Québec. En plus des 20 qu'il détent déjà, le PLC a ainsi dans sa mire une douzaine de circonscriptions «prenables» en priorité.

«Au Bloc, on se retient de pousser même si le parti a des assises sûres. Avec les sondages qu'on a, on ne nourrit pas trop de craintes, dit l'organisateur en chef Michel Daviault. Mais une campagne n'est jamais gagnée. En 1993, le Parti conservateur a commencé à 35 % des appuis et a terminé à 10 %, et nous sommes passés de 40 à 49 %. Des déplacements de 10 à 15 points en cours de campagne ne sont pas impossibles.»

En fait, les modifications apportées à la carte pourraient surtout jouer dans la région de Montréal. Le Bloc court le risque de perdre trois circonscriptions du nord-est de la métropole où il a remporté des victoires serrées en 1993. À l'inverse, il se croit en mesure de faire quelques gains dans des secteurs tels Verdun, Vaudreuil et Laval.

Chez les libéraux, on fonde beaucoup d'espoirs sur la rive sud de Montréal et sur Laval. Ailleurs au Québec, plusieurs comtés devraient offrir de belles batailles. Saint-Maurice, Sherbrooke, Brome-Missisquoi, Bellechasse et Gaspé-Bonaventure retiendront particulièrement l'attention du BQ, souligne M. Daviault.

Par ailleurs, la campagne québécoise aura certes des répercussions sur les activités nationales des partis — soit dit en passant, le nombre total de comtés est passé à 301, ce qui fait que le Québec délient moins de 25 % des sièges pour la première fois depuis la Confédération. Combien de temps, par exemple, Jean Chrétien devrait-il passer dans Saint-Maurice où Yves Duhaime tente de le déloger? Et que fera Jean Charest, à qui le comté de Sherbrooke reste loin d'être acquis? Et quel sera l'impact sur la tenue du débat des interventions sporadiques de Lucien Bouchard?

Si tout se passe comme prévu, les caravanes se mettront en branle à compter de lundi. Les libéraux chercheront certes à consolider leurs appuis au Québec, une nouvelle contre-performance ici étant évidemment de nature à porter ombrage à une victoire pancanadienne, fût-elle décisive. Le Bloc, lui, sait qu'une récolte inférieure à 50 sièges prendrait des allures de défaite. Et pour le PC, coïncé par la polarisation du vote, la tâche s'annonce ardue.

Rappelons qu'en 1993, le tableau se lisait ainsi: Bloc québécois 54 sièges, Parti libéral 19, Parti conservateur 1, indépendant 1.



1997

En fait, les modifications apportées à la carte pourraient surtout jouer dans la région de Montréal. Le Bloc court le risque de perdre trois circonscriptions du nord-est de la métropole où il a remporté des victoires serrées en 1993. À l'inverse, il se croit en mesure de faire quelques gains dans des secteurs tels Verdun, Vaudreuil et Laval.

Chez les libéraux, on fonde beaucoup d'espoirs sur la rive sud de Montréal et sur Laval. Ailleurs au Québec, plusieurs comtés devraient offrir de belles batailles. Saint-Maurice, Sherbrooke, Brome-Missisquoi, Bellechasse et Gaspé-Bonaventure retiendront particulièrement l'attention du BQ, souligne M. Daviault.

Par ailleurs, la campagne québécoise aura certes des répercussions sur les activités nationales des partis — soit dit en passant, le nombre total de comtés est passé à 301, ce qui fait que le Québec délient moins de 25 % des sièges pour la première fois depuis la Confédération. Combien de temps, par exemple, Jean Chrétien devrait-il passer dans Saint-Maurice où Yves Duhaime tente de le déloger? Et que fera Jean Charest, à qui le comté de Sherbrooke reste loin d'être acquis? Et quel sera l'impact sur la tenue du débat des interventions sporadiques de Lucien Bouchard?

Si tout se passe comme prévu, les caravanes se mettront en branle à compter de lundi. Les libéraux chercheront certes à consolider leurs appuis au Québec, une nouvelle contre-performance ici étant évidemment de nature à porter ombrage à une victoire pancanadienne, fût-elle décisive. Le Bloc, lui, sait qu'une récolte inférieure à 50 sièges prendrait des allures de défaite. Et pour le PC, coïncé par la polarisation du vote, la tâche s'annonce ardue.

Rappelons qu'en 1993, le tableau se lisait ainsi: Bloc québécois 54 sièges, Parti libéral 19, Parti conservateur 1, indépendant 1.

Débat des chefs: tout le monde s'entend

LE DEVOIR

Après plusieurs jours de négociations, une entente est finalement intervenue entre le Consortium des diffuseurs (SRC, TVA, CBC, CTV et Global) et les cinq principaux partis politiques fédéraux relativement à la présentation d'un débat des chefs au cours de la prochaine campagne électorale.

Si, comme prévu, des élections ont lieu le 2 juin, un débat en anglais sera diffusé le lundi 12 mai à 20h30 et un débat en français sera présenté le lendemain à 20h.

On a finalement convenu de permettre la traduction simultanée lors du débat en français afin d'accommoder le chef du Parti réformiste Preston Manning, qui ne s'exprime qu'en anglais. M. Manning ne participera cependant pas aux échanges: il aura droit à un exposé supplémentaire auquel pourront répliquer les autres chefs.

Le format des émissions consistera en de courts exposés des chefs, des questions de journalistes choisis par les réseaux de télé, des échanges directs entre les participants et des questions de l'auditoire formé d'une cinquantaine de citoyens choisis par une firme de recherche indépendante.

En traduction simultanée, le débat anglais sera retransmis par le Réseau de l'information et le débat français par NewsWorld.

En fait, les modifications apportées à la carte pourraient surtout jouer dans la région de Montréal. Le Bloc court le risque de perdre trois circonscriptions du nord-est de la métropole où il a remporté des victoires serrées en 1993. À l'inverse, il se croit en mesure de faire quelques gains dans des secteurs tels Verdun, Vaudreuil et Laval.

Chez les libéraux, on fonde beaucoup d'espoirs sur la rive sud de Montréal et sur Laval. Ailleurs au Québec, plusieurs comtés devraient offrir de belles batailles. Saint-Maurice, Sherbrooke, Brome-Missisquoi, Bellechasse et Gaspé-Bonaventure retiendront particulièrement l'attention du BQ, souligne M. Daviault.

Par ailleurs, la campagne québécoise aura certes des répercussions sur les activités nationales des partis — soit dit en passant, le nombre total de comtés est passé à 301, ce qui fait que le Québec délient moins de 25 % des sièges pour la première fois depuis la Confédération. Combien de temps, par exemple, Jean Chrétien devrait-il passer dans Saint-Maurice où Yves Duhaime tente de le déloger? Et que fera Jean Charest, à qui le comté de Sherbrooke reste loin d'être acquis? Et quel sera l'impact sur la tenue du débat des interventions sporadiques de Lucien Bouchard?

Si tout se passe comme prévu, les caravanes se mettront en branle à compter de lundi. Les libéraux chercheront certes à consolider leurs appuis au Québec, une nouvelle contre-performance ici étant évidemment de nature à porter ombrage à une victoire pancanadienne, fût-elle décisive. Le Bloc, lui, sait qu'une récolte inférieure à 50 sièges prendrait des allures de défaite. Et pour le PC, coïncé par la polarisation du vote, la tâche s'annonce ardue.

Rappelons qu'en 1993, le tableau se lisait ainsi: Bloc québécois 54 sièges, Parti libéral 19, Parti conservateur 1, indépendant 1.

JEAN DION
LE DEVOIR

À Québec, une bonne douzaine de circonscriptions, et peut-être plus, devraient faire l'objet d'une lutte au cours des prochaines semaines. En voici quelques-unes, présentées par ordre alphabétique avec, entre parenthèses, le nom du parti victorieux et sa marge victorieuse aux élections de 1993.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

■ Anjou-Rivière-des-Prairies (BQ, 532 voix). Le député sortant Richard Bélisle a été élu par une large majorité.

Des comtés à surveiller

Bellechasse a donné une faible majorité au PQ, Montmagny-L'Islet une victoire également serrée au PLQ.

■ Bourassa (BQ, 53 voix). Combat revanche entre le bloquiste Osvaldo Nuñez et le libéral Denis Coderre dans cette circonscription du nord-est de l'île de Montréal remportée en 1993, après recomptage, par le Bloc en 1993. Le parti souverainiste apparaît cette fois défavorisé par le nouveau tracé de la circonscription qui fait en sorte d'y ajouter un secteur fortement peuplé d'italophones, très majoritairement fédéralistes.

■ Brome-Missisquoi (BQ, 1796 voix; PLQ, 3314 voix lors de l'élection partielle du 13 février 1995). Le Bloc ne déstabiliserait pas reprendre cette circonscription chevauchant la Montérégie et l'Estrie, perdue aux mains du libéral Denis Paradis à la suite du décès du député Gaston Pélouin. Mais il aura fort à faire: il est certain que Brome-Missisquoi a basculé dans le giron bloquiste en 1993 en raison de l'effet Bouchard.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

■ Brossard-La Prairie (BQ, 476 voix). Le député sortant Richard Bélisle a choisi de tenter sa réélection dans la nouvelle circonscription (limi-trophe) de Saint-Lambert. Françoise Bélanger défendra les couleurs et la fragile majorité du Bloc contre Jacques Saada, un organisateur libéral de longue date — qui avait mordu la poussière dans La Prairie en 1993.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, défaite dans Laval-Est en 1993. Sylvain Gauthier, un ancien attaché du Bloc à Ottawa, est pour l'heure le seul candidat à l'investiture de son parti. Là aussi, le Bloc doit espérer une forte division du vote fédéraliste.

■ Saint-Maurice (PLC, 6304 voix). Jean Chrétien contre Yves Duhaime, deux enfants du coin. Que dire de plus? Une lutte que le Canada entier suivra de près et où, en vertu d'une logique tordue dont certains se sont fait l'écho, les deux camps pourraient tirer profit de leur propre défaite. Les partisans de l'unité canadienne qui ont perdu confiance en M. Chrétien croient en effet qu'un revens dans son fief sonnerait le glas de sa carrière; en revanche, il s'en trouve pour dire que l'un des principaux atouts du Bloc et du mouvement souverainiste réside dans le premier ministre lui-même...

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

■ Sherbrooke (PC, 8210 voix). Un autre affrontement acharné qui aura des répercussions partout au pays. Jean Charest ne pourra guère espérer poursuivre son œuvre de reconstruction du Parti conservateur s'il perd chez lui. Les libéraux ont choisi de ne lui faire aucun cadeau, nommant son ancien collaborateur Martin Bureau pour défendre leurs couleurs. Le Bloc, qui n'a pas encore désigné de candidat, pourrait à l'encontre se faciliter à la faveur d'une division du vote fédéraliste. Comme Saint-Maurice, Sherbrooke a voté OUI au référendum de 1995.

24 heures sur le piton.

1 8 8 8 3 8 8 B e l l

Du service en tout temps avec Bell Direct.

Efficace, rapide et accessible gratuitement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le service interactif Bell Direct^{MC} s'adapte à votre horaire. Il suffit d'un téléphone à clavier et du code de trois chiffres sur votre facture pour vérifier votre solde ou encore, vous informer et vous abonner aux services Étoiles^{MC*}. Pour profiter de cette alternative pratique, appelez-nous dès maintenant.



*L'option services Étoiles s'adresse aux clients de résidence seulement.

LE DEVOIR

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

«Pacification»
bosniaque
et péruvienne

Il est différentes façons de pacifier: les Américains en Bosnie ont déployé une impressionnante force, qui a réussi à maintenir la «non-guerre»... mais échoué à favoriser une vraie pacification des cœurs. Au Pérou, le mot «pacification» correspond à d'autres problèmes... et à d'autres méthodes.

François Brousseau
Le Devoir

Le retour des réfugiés bosniaques chez eux, de ces 2,5 millions de personnes chassées par la guerre de 1992-95, compte parmi les grandes tromperies de l'après-guerre en Bosnie. Un principe affirmé haut et fort dans les accords de Dayton signés en décembre 1995 sous l'égide des États-Unis, mais jamais appliqué sur le terrain. L'épuration ethnique ayant fait son œuvre, le «retour chez soi» d'un Croate en zone serbe, ou vice-versa, devient un principe abstrait et un rêve inatteignable...

L'hebdomadaire *Srijet* («Le Monde») de Sarajevo, rejeton du célèbre quotidien *Oslobodenje*, proposait récemment un bilan de cette question au cœur des ambiguïtés de l'après-guerre bosniaque. Selon l'hebdomadaire, les autorités tant de la République Srpska (entité serbe de Bosnie) que de la Fédération croato-musulmane mettent des bâtons dans les roues de quiconque cherche à favoriser l'application de ce principe.

La presse



du monde

«Manifestement, les réfugiés vont faire l'objet de manipulations politiques en fonction des intérêts du jour. En témoigne le fait que sur le territoire de la Fédération croato-musulmane, au lieu des institutions de l'État, ce sont de plus en plus les ONG qui s'intéressent aux réfugiés», note ainsi l'hebdomadaire.

Mais c'est du côté serbe que la mauvaise volonté est la plus évidente, selon *Oslobodenje*: «La haine distillée par la propagande a renforcé la population serbe dans ses convictions sur l'impossibilité de vivre ensemble». La «paix», semble-t-il, ou la «non-guerre», reste bien amère en ex-Yougoslavie...

Le «coup fumant» de Fujimori dans l'affaire des otages, mardi à Lima, a suscité un tonnerre d'applaudissements, à commencer par les médias du pays, qui ont crié victoire et se sont adonnés à une surenchère patriotique, sur le thème de la primauté du droit et de la démocratie.

À l'étranger, le ton est généralement semblable. Peut-être les informations troublantes diffusées ces deux derniers jours sur les conditions de l'élimination des disciples de Nestor Cerpa — dont certains se seraient rendus, tout en étant tués quand même dans les minutes suivantes —, pourraient-elles inspirer des nuances...

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la grande presse internationale, il est au moins une exception à cet enthousiasme généralisé. Dans un éditorial publié dès le lendemain de l'assaut, le quotidien mexicain «intellectuel» *La Jornada*, tout en condamnant la prise d'otages comme «injustifiable et condamnable», se lamente de l'échec de négociations «qui présentaient la possibilité que le pouvoir public et les restes de la guérilla forment [...] une recombinaison inclusive de la société péruvienne; c'est-à-dire la conclusion définitive et pacifique des conflits armés, la réinsertion sociale des rebelles, le retour sur les causes profondes qui ont causé la guerre». Une issue «brutalement éliminée par les troupes d'assaut du gouvernement» alors qu'«une solution pacifique, négociée et constructive était le désir majoritaire de la population».

Quel avenir pour la gauche latino-américaine? Question que pose, en page couverture, la revue trimestrielle catalane en langue espagnole *Ajoblanco*, de Barcelone. Et la réponse est plutôt optimiste.

En effet, pour la revue, les mouvements de type Tupac Amaru (du nom du groupe de rebelles qui vient de se faire écraser au Pérou) sont en voie de disparition et une nouvelle gauche, plus réaliste et «plus ancrée dans le réel», voit le jour.

Fait important relevé par l'auteur James Petras: les nouvelles figures de proue de la gauche «ne sont pas des intellectuels mais des pragmatiques». Et de citer le syndicaliste argentin Raimundo Gomez, le dirigeant colombien du M-19 (ex-groupe terroriste devenu parti politique) Navarro Wolf, etc. Le meilleur exemple de l'arrivée à maturité de cette «nouvelle gauche latino» est le phénomène zapatiste au Mexique, qui ne cherche plus comme auparavant «l'avènement d'un grand soir», mais prend au contraire en compte le pluralisme, l'incertitude, et même «la dimension poétique du changement».

La place des femmes dans le monde arabo-musulman: vaste et douloureuse question. En Jordanie, une femme, Tawjan Fayçal, unique députée au Parlement, demande haut et fort de «relire le Coran à la lumière des temps modernes», selon ce qu'en rapporte *Al Quds al-Arabi*, l'hebdomadaire palestinien indépendant publié à Londres.

Sur la scène culturelle jordanienne, le même journal rapportait récemment l'immense scandale causé par le premier baiser jamais échangé entre un comédien et une comédienne sur une scène de théâtre. Colère des islamistes qui ont voulu faire arrêter la comédienne pécheresse et tentatrice. Certains artistes se sont joint au chœur des conservateurs, écrit *Al Quds al-Arabi*, «menaçant d'intenter un procès à la troupe théâtrale concernée et s'adressant au ministre de la Culture pour obtenir que les deux comédiens sacrilèges soient interdits de scène».

La pauvre France et sa «débânde africaine»: thème récurrent de la presse non-française ces derniers temps. Il est vrai qu'en appuyant jusqu'à l'absurde le régime du maréchal Mobutu au Zaïre — en fait, ce n'est que ces derniers jours que Paris s'est clairement dissocié de la dictature agonisante de Kinshasa —, Paris n'a pas vraiment aidé sa cause.

Dans une entrevue publiée jeudi par le quotidien catholique *La Croix* de Paris, la secrétaire d'État chargée de la Francophonie Margie Sudre s'insurge contre l'interprétation selon laquelle la débânde de Mobutu, et les «couacs» de la politique africaine de Paris, pourraient entraîner un quelconque recul de la francophonie dans le monde.

Tout en reconnaissant que «c'est vrai qu'il y a en Afrique une certaine compétition linguistique entre la France et les États-Unis», Mme Sudre a déclaré à *La Croix*: «Je ne vois pas les Zaïrois basculer dans le monde anglophone du jour au lendemain. Je ne crois pas qu'une victoire du chef rebelle Laurent-Désiré Kabila, même s'il est soutenu par des présidents africains anglophones et les États-Unis, puisse inverser l'ordre des choses. Je suis même prête à prendre le pari contraire!» Bonne chance, madame!

80 000 réfugiés disparaissent dans la jungle

Des représentants d'organisations internationales, partis en avion à leur recherche au sud de Kisangani, tardent à retrouver leur trace

Le sort des réfugiés hutus rwandais pris en souricière par la guerre civile au Zaïre inquiète la communauté internationale, au point que le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a dénoncé hier une politique «d'extermination lente» visant selon lui ces quelque 80 000 réfugiés. Par ailleurs, la présidence gabonaise a annoncé qu'un sommet réunira à Libreville, à une date non précisée, le président zaïrois Mobutu sese Seko, le chef de la rébellion Laurent-Désiré Kabila et plusieurs autres chefs d'État africains.

REUTER

Kisangani — Les responsables de l'ONU partis hier à la recherche des 80 000 réfugiés disparus dans l'est du Zaïre n'ont toujours pas retrouvé leur trace, a déclaré un porte-parole du Programme alimentaire mondial (PAM). «Nous n'avons pas vu un seul réfugié», a dit Carlos Haddad.

Il par ailleurs confirmé que les 30 000 réfugiés du camp de Biaro, à 45 kilomètres au sud de Kisangani, avaient disparu, à

l'instar des 55 000 réfugiés des deux camps de Kasese.

Des membres du HCR et de l'ONU ont entamé hier des recherches aériennes à 95 kilomètres au sud de Kisangani pour retrouver leur trace.

Le chef des rebelles zaïrois, Laurent-Désiré Kabila, a souhaité hier l'ouverture d'une enquête indépendante sur ce problème. «Je veux la vérité sur la crise des réfugiés de Kisangani. Je vais demander sans attendre aux Nations unies et aux organisations humanitaires de mettre sur pied une

commission d'enquête indépendante», a précisé Kabila à Reuter.

«J'accepterai des conclusions indépendantes et, s'il faut prendre des mesures contre mes troupes, je le ferai avec plaisir. Mais d'après ce que je sais, mes troupes sont seulement intervenues pour mettre un terme aux combats entre des réfugiés armés et des Zaïrois», a-t-il ajouté.

Les rebelles zaïrois, que l'ONU accuse de planifier un véritable massacre, affirment que les 55 000 hutus rwandais ayant déserté les deux camps de Kasese, à 25 kilomètres au sud de Kisangani, ont été évacués cette semaine par d'anciens militaires et miliciens rwandais.

Quelque 100 000 réfugiés ont trouvé asile dans l'est du Zaïre depuis le début de l'offensive de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), en octobre dernier.

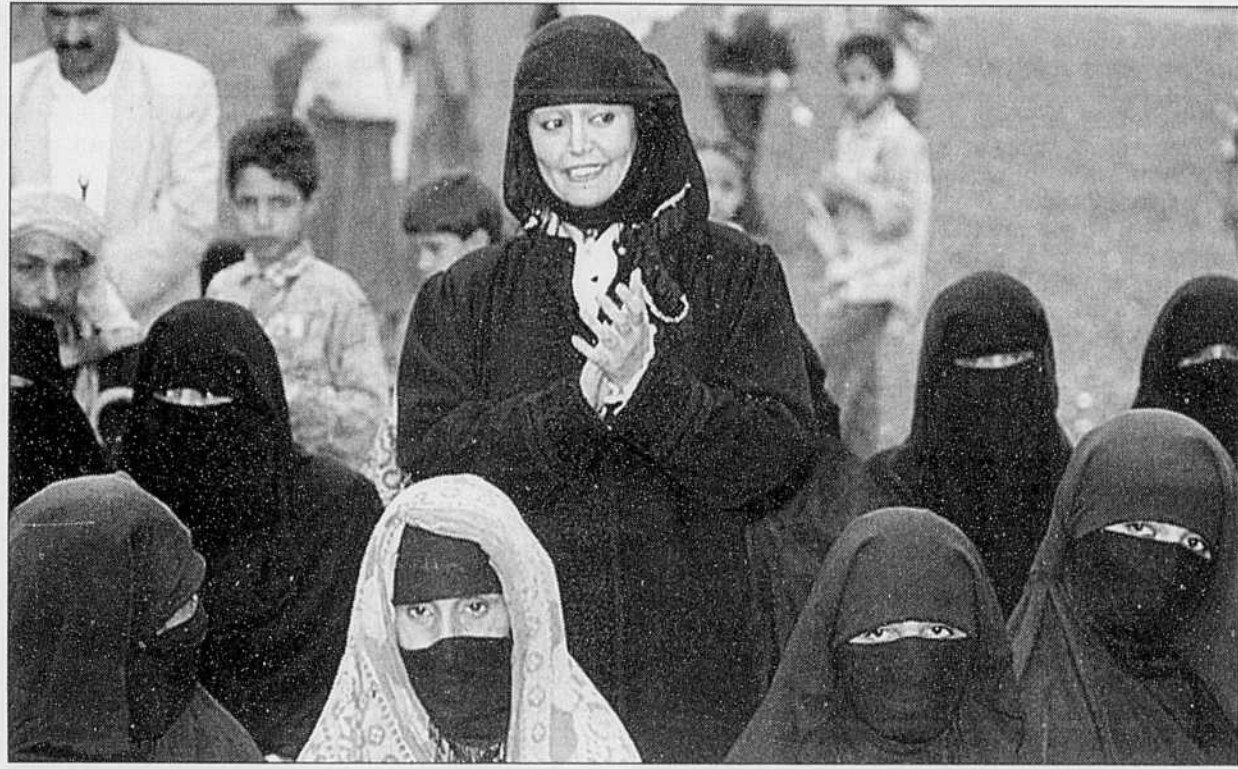
«80 000 personnes sont condamnées à une mort lente et cruelle. L'expression «solu-

tion finale» n'est pas exagérée», a souligné Christine Berthiaume, du Programme alimentaire mondial (PAM).

Ephraïm Kabaïja, responsable de la commission du gouvernementale rwandaise pour le rapatriement des réfugiés, estime pour sa part que les civils ont fui les exactions des extrémistes hutus et se sont cachés dans la jungle.

Paul Stromberg, porte-parole du HCR, a déclaré que 30 000 autres réfugiés avaient fui le camp de Biaro, à 45 kilomètres au sud de Kisangani, à la suite d'attaques. Stromberg a précisé tenir ces informations de villageois de la région. «Notre priorité, a-t-il ajouté, c'est retrouver les réfugiés.»

Le HCR craint qu'un grand nombre de réfugiés succumbent à la fatigue ou à la malnutrition. Neuf mille réfugiés avaient été jugés médicalement inaptes le week-end dernier, lors de la dernière visite médicale de l'ONU. Parmi eux figuraient 2500 enfants souffrant de malnutrition.



ALI JAREKJI REUTERS

CANDIDATE aux élections prévues pour demain au Yémen, Mme Balqeis (au centre) faisait campagne hier dans la capitale, Sanaa. Elle fait partie des 17 femmes qui briguent un siège à la législature de ce pays du Moyen-Orient.

L'ONU condamne le projet
israélien de Har Homa

REUTER

Nations unies — L'Assemblée générale des Nations unies a adopté hier en session extraordinaire une résolution réclamant l'arrêt immédiat des travaux de construction d'un nouveau quartier juif dans le secteur arabe de Jérusalem. Le texte, présenté par le groupe arabe de l'ONU, a obtenu 134 voix contre trois et onze abstentions. Les États-Unis, le Japon et la Micronésie ont voté contre.

Non contraignante, la résolution appelle également à la suspension de toute assistance aux «activités israéliennes illégales» dans les territoires occupés.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, la dixième en 47 ans, avait débuté jeudi. Elle avait été réclamée par le groupe arabe en vertu d'une procédure qui permet, en cas de veto au Conseil de sécurité, le transfert à l'Assemblée générale d'une question considérée comme une menace pour la paix.

Les États-Unis avaient utilisé leur droit de veto les 7 et 21 mars pour empêcher l'adoption de résolutions enjoignant à Israël de fermer le chantier sur la colline d'Abou Ghneim (Har Homa en hébreu).

Israël a condamné l'adoption de cette résolution, perçue comme «la manifestation d'une attaque inconsciente contre une décision parfaitement innocente prise par Israël».

«Il est vraiment triste qu'à une période où des guerres géocentrales font rage en Afrique, où 21 dictatures arabes méprisent les droits de l'homme et où des assassinats et des actes terroristes sont soutenus par des gouvernements reconnus, la seule chose que l'ONU trouve à condamner comme danger pour la paix soit un projet de logements à l'intérieur des limites municipales de Jérusalem», a ajouté David Bar-Illan, porte-parole du premier ministre Benjamin Nétanyahou.

Mercredi soir, M. Nétanyahou avait réaffirmé que les Juifs étaient en droit de bâtir en tous points de la ville sainte qu'ils tiennent pour leur capitale «éternelle».

La session extraordinaire de l'Assemblée générale constituait le quatrième débat organisé aux Nations unies sur l'affaire Har Homa qui mine le processus de paix au Proche-Orient.

Une victoire pour le président Clinton

Le Sénat américain ratifie
la convention sur les armes chimiques

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Sénat américain, à majorité républicaine, s'est rangé jeudi soir à l'avis du président Bill Clinton en approuvant la ratification de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Au terme d'une âpre campagne de plusieurs semaines, de deux jours de débat et de concessions de dernière minute de la Maison-Blanche, les sénateurs ont voté par 74 voix contre 26 pour la ratification du traité signé par les États-Unis en 1993. Déjà ratifié par 75 pays, celui-ci entre en vigueur mardi.

La ratification américaine nécessitait l'assentiment de deux tiers des sénateurs. Le leader républicain au Sénat, Trent Lott, qui jusqu'au dernier moment avait émis des réserves sur la teneur du traité, qui selon ses critiques sera «invérifiable», a finalement voté pour la convention, estimant «que les États-Unis seront plutôt mieux placés avec elle que sans elle».

Un rejet de la convention aurait eu «des conséquences durables» sur l'image internationale des États-Unis et sur la crédibilité de ses présidents à négocier des traités, a-t-il également estimé. Selon lui, le Sénat n'a donné son feu vert que parce que M. Clinton a lâché du lest, donnant aux adversaires du traité des garanties sur la façon dont il serait appliqué et des engagements sur les

réformes que les républicains souhaitent voir, notamment au département d'État et aux Nations unies.

M. Lott a également souligné qu'il avait pris parti contre l'aile conservatrice de son parti en soutenant le président démocrate, ajoutant qu'il espérait que «le président fera preuve d'un courage semblable en prenant position contre sa base» dans les difficiles négociations en cours sur le budget.

La Maison-Blanche et les responsables de la majorité républicaine au Congrès ont «réduit le fossé» les séparant sur la question de la réduction des dépenses publiques et de l'allègement des impôts, selon M. Lott. Mais les deux côtés sont encore «éloignés» sur le niveau des dépenses discrétionnaires, hors du secteur de la défense, qui englobent l'éducation et l'environnement. M. Clinton doit renoncer aux dépenses supplémentaires qu'il envisage pour permettre un accord sur le retour à l'équilibre budgétaire, selon M. Lott.

Les conservateurs républicains, menés par Jesse Helms, le très influent président de la commission des Affaires étrangères, ont vainement tenté de faire adopter cinq amendements, qualifiés par les Démocrates «d'amendements tueurs» car, pour certains, remettant en cause les termes même du traité. «Ne vous y trompez pas, c'est un traité dangereux. Mais il est un peu moins dangereux grâce aux efforts que

nous avons déployés pour l'amender» en maintenant la pression sur la Maison-Blanche, a estimé M. Helms dans un communiqué après le vote.

La Maison-Blanche a offert 28 «clarifications» au traité pour rassurer des sénateurs qui s'inquiétaient par exemple du fait que l'armée américaine aurait pu se voir interdire l'utilisation de gaz lacrymogènes contre des manifestants.

Dans une lettre rendue publique par M. Lott jeudi matin, M. Clinton avait également donné l'assurance que les États-Unis dénonceraient leur adhésion à la convention au cas où certains pays membres interpréteraient le traité de façon à mettre en péril les intérêts américains.

PÉROU

Un ex-otage change
sa version des faits

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Le ministre péruvien de l'Agriculture Rodolfo Munante, l'un des 72 otages retenus dans la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima et libérés par l'assaut des troupes d'élite, est revenu hier sur son récit de la mort de l'un des preneurs d'otages. «Il faut rejeter» cette version des événements, a-t-il déclaré hier aux journalistes.

Jeudi, M. Munante avait déclaré à la chaîne de télévision CBS-Telenoticias que l'un des membres du commando avait levé les bras en signe de reddition, et avait dit avoir appris ensuite que celui-ci avait été tué. «Je n'ai jamais dit qu'il avait levé les bras», a-t-il affirmé hier à la presse. Il a en revanche déclaré hier que ce même terroriste — avec qui, a-t-il dit, il avait forgé certains liens d'amitié — était celui qui avait lancé la grenade qui a tué l'un des deux militaires tués dans l'attaque.

Juste après sa libération mardi, M. Munante avait expliqué que ce preneur d'otages était tout à coup entré dans la pièce où il se trouvait, manifestement avec l'intention de le tuer, puis qu'il y avait renoncé et était ressorti de la pièce. Le ministre l'avait ensuite entendu se rendre, mais il avait tout de même été tué. Tous les membres du commando ont été tués dans l'assaut donné par les troupes péruviennes.

Du côté de la morgue

Les 14 membres du commando du MRTA n'ont pas tous été identifiés et le lieu où les cadavres de certains ont été enterrés par les militaires n'a pas été révélé aux familles, selon la presse péruvienne.

Selon des informations de l'Association des droits de l'homme Aprobeh, jusqu'à huit corps seraient encore à la morgue de l'Hôpital de la police, en attente d'y être réclamés par leurs parents.

Selon la presse, les cadavres identifiés des membres du commando sont ceux de Nestor Cerpa, Roli Rojas, Luz Villoslada, Maria Hoyos, Artemio Shirugari, Gilberto Ticona, Jaime Castro Escobar, enfin un homme connu sous le pseudonyme de «Joel».

Jeudi, les restes présumés du leader du commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), Nestor Cerpa Cartolini, et celui de son lieutenant, Roli Rojas, dit «El Arabe», avaient quitté directement la morgue pour deux cimetières différents dans des quartiers périphériques de Lima, mais les familles n'avaient pas pu se voir. Seule la tante de Cerpa, Rosa Cartolini, avait pu assister à l'enterrement à Villa Maria del Triunfo.

EN BREF

Grande-Bretagne:
nouvelles alertes à la bombe

Londres (Reuter) — Deux explosions ont eu lieu hier matin sur une autoroute du centre de l'Angleterre, peu après la fermeture par Scotland Yard de trois tronçons autoroutiers et d'une gare de Birmingham à la suite d'alertes à la bombe. La police a fermé l'autoroute M6 en plusieurs points après avoir reçu des alertes à la bombe codées. Mais un des engins a explosé près d'une portion d'autoroute restée ouverte, au nord de Birmingham. Aucun blessé n'a été signalé. La fermeture des tronçons d'autoroute a provoqué d'importants embouteillages sur la M6, sur la M5 voisine et sur l'important axe nord-sud de la M1 dans le sud du Yorkshire. La police a aussi fait évacuer la gare principale de Birmingham et l'aéroport de Luton, au nord de Londres, surtout utilisé pour les vols charter. Les soupçons se portent à nouveau sur l'IRA, qui a déjà perturbé à plusieurs reprises les réseaux ferroviaire et routier du pays à l'approche des élections législatives du 1^{er} mai. Une bonne partie du centre de Londres avait été paralysée après des alertes à la bombe lundi matin, jour où cinq gares et trois aéroports avaient dû être fermés. Deux explosions et une série d'alertes à l'explosif avaient aussi paralysé les transports dans le nord de l'Angleterre, la semaine dernière.

Algérie: un attentat
contre un train fait 21 morts

Paris (Reuter) — Vingt et une personnes ont été tuées et vingt autres blessées par l'explosion d'une bombe artisanale hier au passage d'un train de voyageurs, près d'Alger. L'agence officielle algérienne APS, citant un communiqué des services de sécurité, précise que «l'acte criminel» a eu lieu au niveau d'Oued El Kerma à 8h. «La bombe, qui était placée sous la voie ferrée, a entièrement détruit la première voiture et tué 21 personnes, dont trois femmes», a raconté un témoin joint au téléphone par Reuter. Un habitant d'Oued Kerma a ajouté que le train n'était pas plein, le vendredi étant un jour chômé en Algérie. Deux massacres imputés aux islamistes ont fait 135 morts en l'espace de 24 heures cette semaine dans l'Algérois. Mercredi, 42 habitants du village d'Omara ont été tués à coups de hache et d'épée, selon le quotidien *El Wattan*. La veille, 93 habitants du hameau de Baouch Boukhelef-Khemisti avaient été massacrés.

• LE MONDE •

Sommet Russie-Chine à Moscou

Le rapprochement qui ne semble inquiéter personne

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Indifférence. Voilà bien l'attitude enregistrée cette semaine dans le monde à la signature d'une déclaration sino-russe contre l'hégémonie américaine. Les pays occidentaux n'ont émis aucune réaction officielle au rapprochement entre Pékin et Moscou alors que la grande presse internationale ne consacre que des entrefilets à l'événement.

Dans leurs éditions de jeudi, les quotidiens français *Liberation* et *Le Figaro* expliquent la nouvelle en... quatre lignes dans une colonne de brèves. Le *Financial Times* de Londres y consacre quelques paragraphes alors que le *New York Times*, plus généreux, y va d'un article en page trois. Vraiment, le rapprochement sino-russe, que certains estiment pouvoir conduire à l'émergence d'un bloc pour contrebalancer l'Occident, ne semble inquiéter personne. Et pour cause. La déclaration était à peine signée que le ministre chinois des Affaires étrangères, Qian Qichen, déclarait que la collaboration stratégique que Moscou et Pékin étaient en train de développer ne saurait être perçue comme une alliance entre les deux capitales.

L'épouvantail OTAN

«Il ne saurait être question d'alliance d'aucune sorte, a-t-il dit. Nous avons essayé l'alliance et la confrontation. Les deux n'ayant pas marché, nous devons maintenant trouver autre chose.»
«Nos relations ne sont plus conflictuelles, mais il ne s'agit pas non plus

d'une alliance», a-t-il précisé lors d'une conférence de presse.

Que s'est-il donc passé à Moscou mercredi et jeudi? A vrai dire, deux choses, importantes pour la Chine et la Russie, mais secondaires pour l'ordre mondial.

Dans un premier temps, les présidents Boris Eltsine et Jiang Zemin, ont signé au Kremlin une déclaration dans laquelle ils exposent leur vision de l'après-guerre froide et leur refus de voir le nouvel ordre mondial dominé par la volonté d'un seul pays.

Le rapprochement a surtout une connotation économique

Dans un deuxième temps, le président chinois a signé avec ses homologues russe, tadjik, kirghiz et kazakh un accord qui prévoit une réduction mutuelle des troupes déployées dans un corridor de 100 kilomètres de part et d'autre

de la frontière, longue de 7300 kilomètres. Si le gouvernement chinois s'est refusé à chiffrer la réduction de ses troupes, un porte-parole russe a précisé que l'accord limiterait à 260 000 hommes les forces déployées de part et d'autre (130 000 pour la Chine et 130 000 pour les quatre ex-républiques soviétiques).

«Tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres, sont membres à parts égales de la communauté internationale. Aucun pays ne doit aspirer à l'hégémonie, mener une politique fondée sur la force ou monopoliser les affaires internationales», lit-on dans la déclaration politique. Une affirmation pour le moins stupéfiante lorsqu'on sait que les armées russes sont impliquées dans les conflits politiques en Géorgie, en Moldavie et au Tadjikistan et que Moscou souffle le chaud

LA RÉDUCTION DE TROUPES À LA FRONTIÈRE SINO-RUSSE



Les principaux points du traité

- La Chine pourra conserver un maximum de 130 400 soldats sur ses frontières, les trois autres États auront droit ensemble au même nombre
- 3810 tanks et 4500 véhicules blindés dans chaque zone au maximum
- Deux ans pour mettre en œuvre le traité
- Le traité sera réévalué en 2020

Traité de réduction des troupes

signé le 24 avril 1997 par les présidents de Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan
Source AFP

et le froid en Arménie, en Azerbaïdjan et au Bélarus.

Dans ses commentaires après la signature de la déclaration, le président russe a souligné que «certains souhaitent la création d'un monde unipolaire et veulent tout décider par eux-mêmes. Mais nous, nous voulons un monde multipolaire dont les pôles constituent les fondements d'un nouvel ordre mondial». Le commentaire visait spécifiquement les États-Unis et son projet d'élargir l'OTAN aux pays d'Europe centrale et orientale.

«Le projet d'élargissement perturbe profondément la Russie», dit Gérard Hervouet, professeur de science politique à l'Université Laval. En dénonçant ce projet, le président russe livre ainsi un message de fermeté à ses concitoyens inquiets.»

M. Hervouet estime que le sommet de Moscou trouvera toute sa signification à long terme. «La Russie et la Chine n'apprécient pas la façon dont les États-Unis se comportent, dit-il. Elles posent donc les jalons d'un contre-pouvoir qui pourrait avoir ses effets à long terme. A plus court terme, je pense que ce rapprochement favorise la Chine. Ainsi, l'accord de réduction des troupes aux frontières permet de mieux contrôler les tumultes qui secouent les républiques musulmanes d'Asie centrale. Ce qui se passe là inquiète les Chinois à cause du problème des Ouïghours musulmans dans la province du Xinjiang.»

Toutefois, selon Andreï Kortunov, spécialiste russe des affaires militaires, les liens que tisse ou renoue

la Russie avec la Chine, mais aussi avec l'Irak et l'Irak, «sont sans effet sur l'ordre du monde. Ils peuvent compliquer les stratégies américaines et embarrasser les Occidentaux, mais c'est tout».

Pour le directeur de l'Institut Canada-États-Unis, Sergéï Rogov, le rapprochement avec la Chine est secondaire. «Pour la Russie, la participation dans le système européen est sa priorité», a-t-il déclaré au *New York Times*.

En fait, les observateurs font remarquer que ce rapprochement a surtout des connotations économiques. La Chine est le troisième partenaire commercial de la Russie, derrière l'Allemagne et les États-Unis. De plus, la Russie est devenue le principal fournisseur d'armes de la Chine, frappée par un embargo occidental depuis les événements de Tiananmen, en 1989. Entre 30 et 40 % des ventes d'armes russes vont à la Chine qui a obtenu l'an dernier une licence de fabrication des chasseurs Sukhoï Su-27.

La «menace» chinoise

Dans le numéro de mars-avril de *Foreign Affairs*, deux spécialistes remarquent que ni la Russie ni la Chine n'ont les moyens de leurs ambitions géopolitiques. Sherman Garnett, de la Carnegie Endowment for International Peace, écrit que la Russie demeure une grande puissance nucléaire mais que «sa capacité de projeter sa puissance conventionnelle est en ruine».

M. Garnett souligne aussi que même les engagements de la Russie dans son «étranger proche» (l'ex-URSS) ne pourront longtemps être

tenus à cause du délabrement de son économie et de ses forces armées.

Pour sa part, Robert S. Ross, professeur de science politique dans deux grandes universités américaines, contredit la thèse de ceux qui croient qu'après la menace soviétique, puis la menace islamiste, le monde occidental fera bientôt face à la menace chinoise. Selon les tenants du nouveau «péril jaune», la Chine serait une puissance agressive, aux ambitions mondiales et hégémoniques, qui finira tôt ou tard par entrer en conflit violent avec les États-Unis.

Le sommet entre les deux présidents est «bidon», selon un spécialiste de la région

Le professeur Ross rejette ces arguments. Pour lui, la Chine est une puissance «conservatrice» dont les forces militaires, même modernisées par la Russie, sont incapables de se projeter à l'étranger ou d'affronter les forces mili-

taires taïwanaises, bientôt équipées d'avions et de navires américains et français. «La raison pour laquelle il n'y a pas de menace chinoise [...], c'est parce que la Chine est trop faible pour défier l'équilibre des forces en Asie et que cette faiblesse se prolongera au cours du XXI^e siècle.»

Si la Chine peut offrir à la Russie quelques débouchés commerciaux, la Russie n'a rien à offrir à la Chine. Après la signature de la déclaration, des diplomates européens ont fait remarquer que les deux signataires avaient besoin des investissements et de la technologie des Occidentaux pour se développer économiquement. D'où la vacuité des déclarations politiques. Le sommet entre les deux présidents est «bidon», a lancé un spécialiste de la région.

Il y a 60 ans, Guernica...

Madrid — Il y a soixante ans aujourd'hui, par un après-midi ensoleillé, la ville de Guernica, au Pays basque, était complètement rasée par l'aviation allemande; elle se situait à 10 km du front mais ne représentait aucune valeur stratégique.

Une cinquantaine d'avions y déversèrent environ 30 tonnes d'explosifs et il y eut entre 200 et 1700 morts, suivant les sources que l'on cite. L'on s'entend généralement pour dire que ce premier bombardement sans discernement de civils — accompagné de la destruction des trois quarts des maisons — constituait le signal de la Guerre mondiale qui allait éclater plus de deux ans plus tard.

Guernica fut aussi le thème d'une peinture de près de huit mètres sur

quatre que Picasso exécuta en la destinant à l'Exposition universelle de Paris. L'œuvre fut longtemps perçue comme l'un des symboles de résistance au franquisme, Picasso ayant voulu qu'elle restât au Musée d'art moderne de New York tant que vivrait Franco.

Par la suite, *Guernika* (orthographe de ce lieu en langue basque) fut transférée au musée du Prado, puis au musée de la Reine Sofia, à quelque distance de là, en 1992. Ce musée a déjà refusé de prêter la toile au centre Georges-Pompidou de Paris et vient de faire la même réponse aux Basques qui voulaient l'exposer à Bilbao l'automne prochain, au musée Guggenheim.

Agence France-Presse

COMITÉ SAINT-LAURENT

LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ EN JOAILLERIE HAUT DE GAMME.

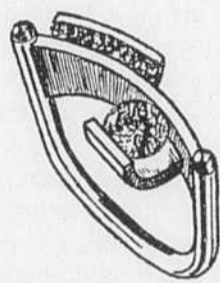
Disponible sur rendez-vous dans les ateliers suivants:

Robert Ackermann Inc.
1310 — 540, avenue Greene
Westmount, QC/H3Z 2T5
Tél. (514) 939-5651

Antoine Lamarche
4060 — 412, Boulevard Saint-Laurent
Montréal, QC/H2W 1Y9
Tél. (514) 849-2816

Gilbert Rhème
860, rue Principale
Lachute, QC/J8H 2C5
Tél. (514) 562-8065

Georges Schwartz
1411 — 404, rue Crescent
Montréal, QC/H3G 2B3
Tél. (514) 288-2895



Le design contemporain. Par Georges Schwartz

LIBRE ACCÈS À L'INFORMATION ÉLECTRONIQUE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES?

Les Éditions pneumatiques de Toronto rendent disponibles 64 mémoires soumis par les citoyens et par les organismes sur le projet de loi 109 devant être adopté par la législature ontarienne après le 1^{er} mai 1997.

Les changements proposés à la loi sur les bibliothèques publiques par le Gouvernement de l'Ontario permettent: une nouvelle tarification, la diminution du nombre de membres des Conseils d'administration, un nouveau contrôle fiscal et la réduction des services électroniques disponibles.

De nombreux mémoires s'opposent à ces changements.

Pour commander ces mémoires (anglais seulement):
<http://www.pneumatic.com/bill109>
ou graham@pneumatic.com
ou tél: (416) 485-8063 Samuel Yu

ma marie allaire
PRÊT-À-PORTER

La boutique Marie Allaire vous offre les plus belles collections.

HAUBER Frank Osher
EUGEN KLEIN DINOVALIANO
mondi Tanya de Luca
Lucia B/A/S/L/E/R

Tailles de 6 à 18 ans
1588, rue Fleury Est
Montréal 384-4808

Nous payons les deux taxes sur tous les vêtements printemps-été à prix régulier

Basilières
436, rue Victoria, St-Lambert
tél.: 465-8647
prop.: M. Basilières

L'atelier des Compagnons
1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: M. Basilières et Jérôme Dallaire

Reproduction de meubles d'époque (couleur d'origine)
Fabrication sur mesure et créations
Mobilier de salle à manger
Mobilier de chambre à coucher
Armoires pour téléviseurs et systèmes de son
Accessoires décoratifs

Ouvert 7 jours/sem.

LES Clarks

SABOTS SONT DE RETOUR

Mais non, pas les godasses lourdes et bruyantes d'antan. Aujourd'hui ce sont de délicieuses chaussures en cuir souple de couleurs vives avec des semelles anatomiques moulées. Faut voir!

CADEAU AVEC ACHAT JUSQU'AU 3 MAI

TERRA F FIRMA
LES COURS MONT-ROYAL Metro Peel 845-3007
CENTRE EATON DE MONTRÉAL Metro McGill 288-6006

CÉLÉBRONS L'EXCELLENCE

Les promoteurs du prestigieux 1 McGill, au Vieux-Montréal, la Compagnie Immobilière Gueymard Ltée, construisent un tout nouveau complexe immobilier, tout aussi prestigieux, les Maisons DeBeaucours, dans le Vieux-Québec.

SI VIVRE À QUÉBEC VOUS INTÉRESSE...

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES À DEUX PAS DE CHEZ VOUS
UNE QUALITÉ DE CONSTRUCTION REMARQUABLE ET UN MODÈLE D'INTÉGRATION
UN MAGNIFIQUE PARC DE VERDURE, HARMONIEUSEMENT PAYSAGÉ
UN SITE EXCEPTIONNEL, AU COEUR DU QUARTIER HISTORIQUE DE QUÉBEC
DES RÉSIDENCES DE 1, 2 ET 3 CHAMBRES ET PENTHOUSES À PARTIR DE 115 000\$, TAXES INCLUSES
ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES DE 100 % POUR TROIS ANS
DES ESPACES PRIVÉS DANS UN VASTE STATIONNEMENT INTÉRIEUR

LES MAISONS DE BEAUCOURS

LIVRAISON DÈS SEPTEMBRE 1997
BUREAU DES VENTES : 43, rue Saint-Louis, bureau 100, Québec, Tél.: Montréal (514) 845-5757, Québec (418) 694-0039

É D I T O R I A L

Un fourre-tout décevant

Jean-Robert Sansfaçon

Devant l'auditoire pour le moins méfiant des élus municipaux réunis en congrès, le ministre Rémy Trudel vient de lancer une vaste opération qui devrait se conclure en septembre par une réduction de 500 millions de la contribution provinciale aux villes, mais aussi par une réforme de la fiscalité municipale. Les intentions du ministre sont louables, mais à l'exception de la compression de 500 millions, pour le reste, on n'y croit pas.

Depuis le temps que le gouvernement promet un pacte fiscal pour aider les villes-centres à faire face à leurs obligations, voilà que le ministre Trudel nous apprend qu'un tel pacte spécifique aux villes-centres ne viendra jamais, mais découlera plutôt des résultats de la négociation qui s'amorce entre le gouvernement et l'ensemble des municipalités. L'année en cours sera donc la dernière année où Montréal pourra s'attendre à une aide spéciale.

Or, on s'en doute, comme cette négociation entre Québec et toutes les municipalités aura pour priorité la réduction de 500 millions des dépenses de l'État, il y a gros à parier que la réforme fiscale sera vite balayée sous la table de négociations. Inutile d'être grand analyste pour comprendre: parmi la vingtaine de mesures proposées par le ministre pour atteindre son double objectif d'une réduction des dépenses et d'un nouveau pacte fiscal, bon nombre auraient pour conséquence de rétablir une plus grande équité entre villes-centres et banlieues, mais aux dépens des autres villes. On pense, entre autres, au financement de certains équipements tels le Biodôme, le Cosmodôme, la Place des Arts, ou encore les HLM. En jetant ces suggestions en pâture à des négociateurs dont la majorité sera composée de représentants des villes les plus susceptibles d'être affectées, on vient de tuer tout espoir de consensus. C'est à croire que malgré l'échec appréhendé, Québec se préparerait à répondre qu'il a agi du mieux qu'il pouvait, mais que faute de consensus, il aura été forcé de retraiter sur l'épineuse question de pacte fiscal en faveur des villes-centres. Et comme l'électorat du Parti québécois habite surtout la banlieue...

Autre facteur d'inquiétude légitime devant le curieux processus de bric-à-brac mis de l'avant par M. Trudel: nulle part on ne trouve d'analyse globale de la situation municipale. À l'appui de ses propositions, le ministre n'a produit qu'un banal discours d'ouverture d'un congrès accompagné de quelques tableaux fort incomplets. Rien ne permet de dire qui contribue à quoi, ni pourquoi. Bien sûr, on connaît la situation des villes-centres, mais que sait-on des différences entre un centre régional comme Rimouski et une ville enclavée comme Outremont? Sans une telle présentation, comment peut-on songer à réformer le régime fiscal? Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'une bonne négociation remplacera une politique réfléchie et cohérente!

Autre élément de frustration: nulle part dans le discours du gouvernement ne trouve-t-on de proposition concernant la trop forte dépendance des grandes villes à l'endroit de l'impôt foncier. Que Québec accepte de prendre à sa charge une partie des coûts de la police spécialisée sur le territoire de la CUM, ou encore qu'il fasse contribuer les villes de la banlieue au financement de certains équipements, cela ne changera rien au fait que près de 80% des re-

venus d'une grande ville comme Montréal proviendront toujours de l'impôt foncier, ce qui est beaucoup trop.

Une fois de plus, ce ne sont pas les mesures proposées qui sont en cause, mais l'absence de programme détaillé. En laissant aux villes le soin de négocier la réforme sur la base du rapport de force qui les oppose entre elles, Québec manque à sa responsabilité d'élaborer lui-même une politique et d'en négocier la mise en œuvre. Cela est-il vraiment mieux que la méthode Harris?

Ce qu'on attendait le plus du ministère des Affaires municipales au cours du présent mandat risque de se perdre dans la brume des compressions de 500 millions attendues d'ici septembre. Car voilà évidemment l'os de toute l'opération. Québec avait promis de ne refiler aucune nouvelle responsabilité aux municipalités sans l'accompagner des revenus nécessaires. Il a renié cette promesse et il tente aujourd'hui de le faire oublier en couvrant le tout de son utopique projet de pacte fiscal.

L'objectif de réformer la fiscalité municipale sera balayé par l'opération de délestage de factures.

Les 500 millions de réduction de la contribution provinciale aux dépenses municipales constituent une cible incontournable et ce n'est pas parce que le ministre leur suggère de sabrer dans leurs propres dépenses plutôt que d'augmenter les taxes que les élus municipaux trouveront la facture moins salée. Au contraire, car quel que soit le résultat des négociations pour le pacte fiscal, il manquera toujours 500 millions dans les coffres des villes... Or, si Québec s'engage à soutenir les efforts des

villes, pour le moment, l'aide se limite à la formation de tables de travail. Ainsi en est-il, par exemple, de la négociation pour la réduction de 250 millions des coûts de main-d'œuvre, soit la moitié de l'effort total attendu des municipalités. Pas question de loi spéciale, ni même de modification au Code du travail, affirme le ministre qui croit en la bonne foi des partenaires. Naïveté!

Quant à savoir d'où viendra l'autre moitié des compressions, le ministre ne fait que suggérer des voies de solution qui, de toute façon, n'apporteront que des résultats à long terme, comme de regrouper des services. Ce qui, on l'aura compris, ne suffira pas. De sorte que là où le taux de taxe est bas parce qu'on a toujours refusé d'améliorer l'offre de services, notamment grâce à la proximité d'une ville importante, on imagine mal qu'une quelconque redistribution des responsabilités n'entraîne aucune augmentation de taxe. Pourquoi pas, diront certains avec raison, mais voilà justement où les prochaines négociations achopperont...

Les villes, leurs employés et le gouvernement ont quatre mois pour s'entendre. Cela suffira peut-être pour négocier une réduction des coûts de main-d'œuvre, en autant que le fantôme d'une loi spéciale plane au-dessus de la table. De là à croire qu'on parviendra aussi à s'entendre sur une réforme de la fiscalité qui aille dans le sens d'une plus grande équité entre les villes, voilà qui tient du mystère de la foi.

REDECOUPAGE DES COMMISSIONS SCOLAIRES...



Débats tronqués, sondages truqués?

D'une élection à l'autre, les incantations se répètent. Il y a des thèmes sempiternels, des sujets récurrents. Ainsi en est-il, de quatre ans en quatre ans, du débat sur les débats télévisés des chefs.

Ainsi en est-il de la publication et du contrôle des sondages, en fin de campagne. Ce printemps, enfiévré par la brise électorale qui souffle d'Ottawa, ne fait pas exception à la règle canadienne.

Depuis un bon moment déjà, selon le rituel, les stratégies des cinq partis en lice au plan fédéral discutent du format, des thèmes et des dates de débats, en français et en anglais, aux principaux réseaux de télé du Canada. Sous prétexte que Preston Manning n'est pas bilingue, des télédiffuseurs — mais surtout le Bloc québécois — se sont opposés à ce que le chef du Parti réformiste prenne part au débat français. Ça va ralentir le rythme des échanges, distraire les participants, gêner la fluidité des discussions.

Le Reform a proposé la traduction simultanée, avec laquelle les auditeurs canadiens, surtout québécois, sont familiers depuis longtemps. Le Bloc s'est rebiffé mais a fini, aux dernières nouvelles, par accepter un compromis, inévitable dans le contexte canadien. La mesquinerie bloquiste ne menait nulle part ou, peut-être, à inciter des anglophones à se demander pourquoi Gilles Duceppe, chef d'un parti exclusivement québécois, peut s'adresser aux électeurs, from coast to coast...

La courtoisie est de mise. Quelle que soit la faiblesse de son bilinguisme, M. Manning a le droit strict de se faire entendre des Québécois, dans la langue de son choix. Le problème ne se pose pas avec le nouveau chef du Bloc québécois, mais il aurait été criant pour Michel Gauthier — unilingue — s'il n'avait dû quitter son poste de chef de l'opposition. Non seulement les Québécois sont habitués au bilinguisme, mais ils sont capables de surmonter le handicap linguistique

pour apprécier la pertinence et la profondeur des échanges. Le cas échéant.

Au surplus, ainsi que des commentateurs anglophones l'ont fait valoir, en quoi le bilinguisme est-il essentiel à un chef de parti qui aspire à diriger le Canada? «Il est tout à fait impertinent que Charest parle couramment les deux langues officielles, que Manning en parle juste une et que le premier ministre soit, disons, maladroite dans l'une et l'autre», raille Michael Coren (*The Toronto Sun*). À ses yeux, le débat sur le bilinguisme des chefs est devenu une digression colossale, qui énerve et fait du tort. On prétend que les Québécois veulent un chef qui puisse leur parler dans

leur langue. «Nous avons eu des premiers ministres bilingues depuis un bon moment, et ça n'a pas amené plusieurs séparatistes à se sentir aimés.»

Cynique, Coren, pour qui le bilinguisme est un placebo canadien? Peut-être. Cependant, c'est M. Manning qui y perdra s'il n'est pas capable de s'exprimer en français ou s'il ne rejoint pas les électeurs francophones. Ceux-ci ont le droit de l'entendre, bonne télévision ou pas. Jeffrey Simpson (*The Globe and Mail*), a bien raison. «Tous les électeurs y perdront si, dans une élection démocratique, ils ne peuvent pas entendre l'un des chefs des partis nationaux dans un débat télévisé. Et les élections sont un ingrédient de la démocratie, elles n'existent pas pour le bon plaisir des réseaux.»

Le Bloc a fini par comprendre qu'il valait mieux — quant à choisir de saborder le spectacle en français ou d'en ralentir le rythme — que le débat ait lieu. Avec traduction, simultanée ou instantanée, comme la démocratie. Et formule améliorée — ou détériorée — ou pas. Mieux vaut un échange hésitant, tronqué même, que pas de débat du tout. Si tant est que ces spectacles organisés comme du papier à musique ont quelque valeur d'information populaire.

Le même raisonnement s'applique à un autre rituel des élections cana-

diennes: la divulgation de sondages par les médias.

À la suite de la commission d'enquête (Lortie) sur la réforme électorale, le Parlement a décidé, début 1993, d'interdire la publication de coups de sonde électoraux trois jours — 72 heures — avant le scrutin fédéral. Si la prochaine élection a lieu un lundi, comme d'habitude, les médias écrits et électroniques ne pourront pas, à compter du vendredi soir précédent, faire état de sondages sur les chefs et de prévisions sur les résultats.

Les raisons invoquées sont multiples. Ayant été bombardés d'informations de toutes parts pendant des semaines, les électeurs ont droit à un peu de répit et de recul. Il y aurait par ailleurs danger que, pour faire prévaloir une cause ou un chef, des médias soient tentés de tronquer le pouls électoral et d'en truquer les conclusions, sans que des points de vue contraires puissent être entendus et comparés.

Cette période de réflexion ou de refroidissement serait acceptable si elle était imposée à tout le monde, non pas aux seuls électeurs. Ceux-ci sont les seuls à subir cette mise au ban, qui ne touche nullement ni les chefs ni les partis, même pas les puissants lobbys. Eux qui sont déjà informés à profusion, continuent d'avoir accès à des renseignements privilégiés, inconnus du monde ordinaire.

Pour lever cet étrange interdit partiel, deux groupes de presse — Thomson Newspapers et Southam Inc. — se sont adressés aux tribunaux ontariens. En vain. La Cour d'appel a même statué que l'interdit devrait inclure les «sondages hamburgers» des restaurants et cafés. L'affaire est rendue en Cour suprême. Les deux groupes espèrent être entendus avant les élections fédérales. Mais le tribunal ne se laisse pas imposer son calendrier.

Si les débats publics, si médiatiques et chronométrés soient-ils, font désormais partie de la panoplie électorale, il en est de même des coups de sonde. On peut, on doit même, les encadrer et prévoir des modalités de divulgation. Mais les interdire est un exercice fallacieux, qui ne profite qu'aux détenteurs momentanés d'un pouvoir fugace.

L E T T R E S

Boscoville, un besoin

Adapter le savoir-faire de Boscoville aux besoins des autres Centres du Réseau-Jeunesse... Bravo! Mais pourquoi fermer Boscoville?

Est-ce qu'on penserait retirer sa prothèse à une personne blessée en voie de devenir parfaitement autonome et solide sous prétexte que d'autres en ont aussi besoin?

Lise Garant
Rosemère, 22 avril 1997

Une polémique complexe

Quelques citations dans l'article intitulé «Une pétition pour Falardeau» (*Le Devoir*, 16 avril 1997) ainsi que dans le texte de la pétition publié dans la même édition montrent qu'une polémique très complexe peut paraître simpliste pour ceux qui n'apprécient qu'un côté du débat. Les accusations sont graves, mais avant de crier haut et fort, rappelons qu'il n'y a pas de goulag en Abitibi...

Téléfilm ne peut en d'aucune façon «censurer» une œuvre cinématographique, ni empêcher un cinéaste de produire ou de distribuer un film avec d'autres apports. Alors que critiquer la décision de Téléfilm amorce un débat auquel tous ceux du milieu socioculturel peuvent participer, utiliser le terme «censure» hors contexte n'est qu'une hyperbole qui sous-estime l'intelligence des lecteurs.

Comment peut-il être question de vendetta contre les convictions politiques de M. Falardeau alors que Téléfilm a participé antérieurement à plusieurs de ses films tels que *Octobre* et *Le Parti*?

De plus, on dévoile le scénario de Michel Brault traite les mêmes événements historiques que *15 fé-*

vrier 1839 (le scénario de M. Falardeau) et que celui-là a déjà été accepté par Téléfilm. Ne pourrait-on pas conclure que leur décision va au-delà d'un simple manque de courage d'aborder un tel sujet? Cela dit, un analyse plus approfondie des raisons que Téléfilm a citées en refusant le projet — trois fois déjà — aurait été utile pour ceux qui veulent faire le point entre la raison et les insinuations hystériques autour de cette saga.

Robert Wilson-Smith
Montréal, 17 avril 1997

Le Marathon de l'écriture

En parcourant cette page magnifique (A 6), mes années ont frissonné devant la pertinence des écrits de ces jeunes plumes.

Quand la jeunesse a une vision qui dépasse le terre-à-terre, il faut le souligner. Les parents et les grands-parents de cette jeune élite doivent être très fiers de leur progéniture.

Cette initiative du Cégep André-Laurendeau porte bien son nom, espérons qu'elle aura de nombreux imitateurs.

Longue vie à ce rendez-vous qui permet aux jeunes de s'exprimer avec élégance. Félicitations à tous les participants.

Théophane Valiquette
Mont-Saint-Hilaire, 12 avril 1997

Chartes, médias et référendum

Le récent jugement du juge Tingley, de la Cour supérieure du Québec, qui casse les accusations portées contre des organisations ontariennes du *love-in* préférendaire du 27 octobre

1995, démontre encore une fois, si besoin était, les deux visions diamétralement opposées des médias québécois et du Canada anglais dès qu'il est question de l'avenir de ce pays.

Les commentateurs francophones sont outrés d'un jugement qui s'appuie uniquement sur la forme au détriment du fond et qui, ce faisant, semble défier le bon sens.

Que les autobus aient été loués en Ontario ne change rien au fond. L'objectif recherché et le résultat atteint ont été une intervention directe dans la campagne référendaire québécoise.

La presse du Canada anglais, y compris celle de Montréal, fait fi d'un tel raisonnement. Pour elle, la fin justifie les moyens. Tous les Canadiens ont parfaitement le droit d'intervenir dans une campagne référendaire québécoise sans respecter la loi qui a été émise à l'origine de l'équilibre des forces. Selon eux, la loi québécoise s'oppose à la liberté d'expression et à la liberté de réunion.

On invoque encore une fois les chartes pour justifier l'injustice et l'iniquité, pour ne pas dire l'abus. Or, les chartes visent essentiellement à protéger les individus contre les abus des autorités. Elles n'ont pas pour but de permettre à des individus ou des groupes de commettre des injustices et des abus au détriment de l'intérêt public.

C'est d'ailleurs pour éviter de telles situations que juristes avertis et ont prévu des mesures judiciaires et politiques permettant d'assurer la protection des droits collectifs fondés sur l'intérêt public.

La réaction à ce jugement démontre une fois de plus les visions irréconciliables des deux peuples fondateurs sur leur avenir respectif.

Marc-André Labrecque
L'Ancienne-Lorette, 15 avril 1997

À P R O P O S

...des plaintes à l'égard des actes médicaux

L'article 38 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit que l'examen des plaintes portant sur un acte médical, dentaire ou pharmaceutique suit un chemin distinct de la procédure applicable à l'examen de toute autre plainte. Cette exception a cependant donné lieu à des pratiques qui contreviennent aux objectifs mêmes du régime d'examen. Ainsi, la réglementation héritée de l'ancien loi et toujours en vigueur fait en sorte que l'examen des plaintes des usagers sur l'un ou l'autre de ces actes reste assujéti au processus disciplinaire. La recherche d'un règlement à l'amiable cède trop souvent le pas à la mise en œuvre d'un mécanisme lourd — le comité de discipline —, dont la finalité consiste à déterminer si des mesures disciplinaires devraient être appliquées ou non. L'enclenchement du pro-

cessus disciplinaire est quasi systématique et remplace le processus d'examen proprement dit, alors qu'il ne devait constituer qu'une des suites possibles de l'examen d'une plainte. À cet égard, le commissaire aux plaintes propose:

■ d'abroger le règlement en vigueur eu égard à la procédure d'imposition des mesures disciplinaires à l'endroit d'un médecin, dentiste ou pharmacien;

■ d'adopter un nouveau règlement qui dissocierait clairement les procédures d'examen des plaintes et d'imposition des mesures disciplinaires, la décision d'enclencher ou non cette dernière devant résulter de l'examen de chaque plainte et non s'y substituer.

Rapport 1995-96 du commissaire aux plaintes en santé et services sociaux, Jean Francœur.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

I D É E S

Un anarchiste constructif

Proverbialement intransigeant et fidèle, Michel Chartrand a toujours eu le peuple comme seul et unique centre de gravité

PIERRE VADEBONCŒUR

Essayiste et ex-compagnon de route de Michel Chartrand à l'intérieur de l'organisation de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Le texte qui suit constitue la préface de l'ouvrage à paraître intitulé Michel Chartrand - Les dires d'un homme de parole, chez Lanctôt Éditeur.

Michel Chartrand est un anarchiste. J'en compte deux ou trois parmi mes amis et je m'entends fort bien avec eux, en tout cas mieux qu'avec ceux qui, infiniment logiques, ou plutôt indéfiniment tels, ne peuvent souffrir ce genre de types et disent les dédaigner,

probablement en grande partie parce qu'ils n'aiment pas être jugés.

L'histoire de Chartrand est celle d'un long conflit non seulement avec les ennemis jurés des causes qui ont toujours été les siennes — syndicalisme, socialisme, nationalisme, indépendantisme —, mais avec des syndicalistes, des socialistes, des nationalistes, des indépendantistes... Ses foudres, parfois, sont à peine moins redoutables pour les seconds que pour les premiers.

Ne déclare-t-il pas qu'il lui arrive de s'«ennuyer de Duplessis»? C'est une façon pour lui de s'en prendre non seulement aux suppôts des causes qu'il hait, mais à des représentants des causes qu'il aime...

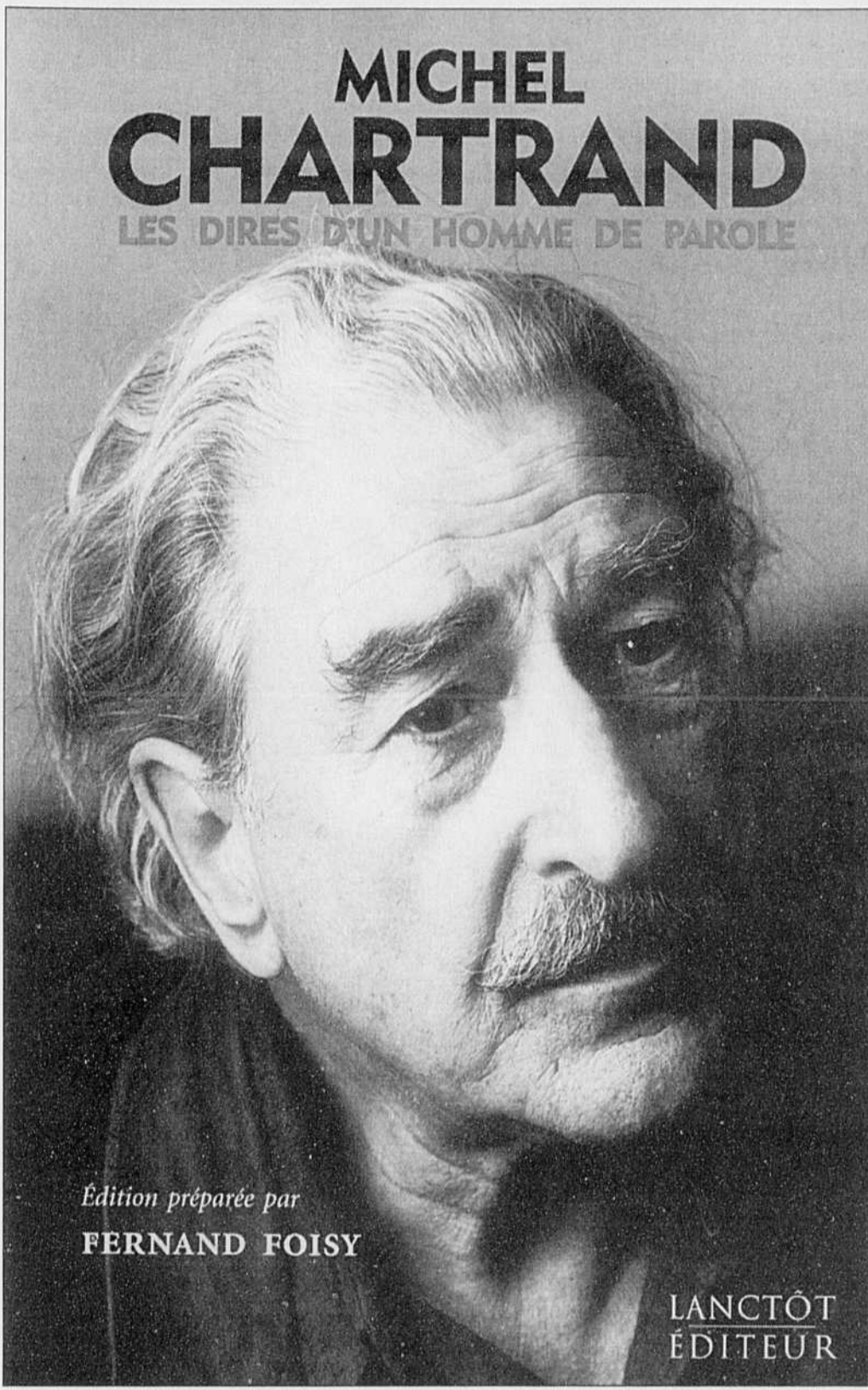
Il est très abondant en ces aménités. Ce sont ses paradoxes à lui. Car il est tout autant dans son rôle lorsqu'il retourne en effet sa force contre une aile (droite?...) de son propre camp.

Il n'avait pas de pareilles «gentilles» envers l'extrême gauche, remarquez, voire envers l'aile suspecte de celle-ci. Dans les années soixante-dix, n'invitait-il pas «tous les contestataires, tous les protestataires, tous les révolutionnaires» à entrer à pleine porte au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, dont il était le président? Cela faisait une vaste ouverture par où s'engouffraient des éléments divers, dont quelques individus aux physiologies étranges et pleines de mystère... Le persil qu'était Michel n'agressait pas cette espèce d'extrême droite d'extrême gauche. Probablement estimait-il qu'à gauche, on ne peut être que dans la droite ligne... À ses yeux, semble-t-il, cet extrémisme, même faux, ne pouvait qu'être vrai.

Je n'ai jamais été d'extrême gauche et suis plutôt raisonnable, plutôt logique et globalement assez réaliste. Je m'étonne donc qu'il m'ait à peu près épargné depuis que je le connais, c'est-à-dire depuis fort longtemps. Le pire qu'il m'ait dit, un jour, à propos de je ne me rappelle plus quoi, c'est que j'étais «rendu à droite de Marchand». Mais, vu qu'il me clamait ça et que j'étais tout de même son ami, j'ai conclu qu'il ne me considérait pas comme complètement perdu. Bref, il ne pensait pas ce qu'il criait.

Qu'il m'ait conservé sa faveur, au fait, ne me surprend pas. C'est un trait de Michel: son amitié est solide et c'est peut-être le seul domaine où il ne soit pas un anarchiste. Ses amitiés sont très constantes et généreuses. Il est vrai que ses inimitiés sont tout aussi impérieuses et tout aussi magnifiques.

Il y a ceci d'assez spécial chez les unes et chez les autres: elles remontent loin et durent un siècle. Cela tient à deux raisons: Chartrand, du point de vue d'un certain absolu conforme à sa nature, juge les gens presque



Édition préparée par FERNAND FOISY

LANCTÔT ÉDITEUR

tout de suite et il n'en démont plus.

À ce propos, je vois deux exemples particulièrement probants: Picard, président de la CTCC de 1946 à 1958, et Jean Marchand. À l'endroit de Picard, une amitié et un respect droits comme une lame, du début jusqu'à la fin; à l'égard de Marchand, qu'il a pesé et jugé avant tout le monde, une sévérité conçue dès 1952 ou 1953 et qui s'est révélée prophétique.

Michel Chartrand a cependant ses nuances. Envers ses amis, agréés une fois pour toutes selon ses intuitifs critères, l'anarchiste Chartrand peut comprendre la complexité des opinions, des choix, des difficultés, et il fait souvent preuve de mansuétude. Il a de la fidélité et par conséquent celle-ci modère son intransigeance, qui est pourtant proverbiale. D'ailleurs il est tenu par la loi de continuité qui garde ses amitiés comme ses mépris. Par exemple il a toujours compris, aimé et agréé Jacques Perreault ou André Laurendeau, quelles qu'aient été les perplexités personnelles ou publiques où ils se sont trouvés.

Certains de ces amis, contrairement à Michel, avaient un sens égal de l'absolu et du relatif, l'un et l'autre situés pareillement à un niveau très élevé de leur conscience. Deux exemples là-dessus: Jean-Paul Geoffroy, Théodore Lespérance. Le premier, conseiller syndical à la CSN jusque vers le milieu des années soixante, fut mon vrai maître en syndicalisme. Le second, juriste et grand avocat, avait quitté l'étude renommée où il travaillait depuis quinze ans pour devenir, vers 1949, par pure conviction et pour une rétribution ridicule, permanent et conseiller juridique de la CTCC. L'anarchisme de Michel ne les atteignait ni dans leur pensée, ni dans leur amitié, mais cette amitié n'exigeait pas que leur ami soit moins emporté, ni moins irrépressible.

C'est dans et contre le relatif que l'anarchisme de Michel Chartrand se déployait tout à son aise. Mais les gens savaient que l'absolu qui lui faisait faire souvent si bon marché du relatif avait un centre de gravité: le peuple, qu'il n'a jamais traité comme une valeur relative. Son en-

gagement pour le peuple est total. Du reste, en sa faveur, il a payé de sa personne chaque fois qu'il le fallait, plus quelques autres fois. Aussi sa femme Simonne et lui-même ont vécu longtemps fort pauvres et toujours imprévoyants.

On ne peut pas être anarchiste contre le peuple. Le peuple, pour Michel, c'est la raison de sa raison. C'est également le pivot de sa morale publique. Chartrand a peut-être été parfois en contradiction avec des intérêts populaires réels, mais jamais on n'aurait pu l'accuser d'être contre le peuple, ni favorable à quelque chose qui lui aurait importé plus que le peuple.

L'anarchisme est une sorte de doctrine, mais celui de Michel est une question de tempérament. Son anarchisme veut construire, même l'État. Mais il n'admet guère les conditions obligées de cette construction, surtout celles qui ont quelque chose à voir avec le pouvoir et avec son exercice réel.

Comment exercer le pouvoir sans renoncer à une pensée anarchiste? Je crois tout bonnement que notre ami ne s'est jamais posé pareille question. Mais c'est peut-être aussi qu'il ne s'est jamais demandé rigoureusement s'il était lui-même un anarchiste.

Il doit tout simplement se tenir pour un acteur social et politique parmi les autres et jouer la même partie que les autres, en sens contraire le plus souvent, mais la même. Qu'est-ce à dire? Un original, certes, remuant, impossible, mais enfin quelqu'un qui, à l'instar de tout autre, tendrait à gouverner directement ou non la cité. Selon les mêmes conditions objectives, pense-t-il. En tenant compte de toute la réalité. Eh bien! C'est singulier, la réalité a voulu et continue de vouloir qu'il soit d'une manière permanente et irrévocable un personnage de pure opposition.

Cet anarchiste qui s'ignore est aussi conséquent qu'un anarchiste qui se connaît. Conséquent de deux manières, pour sa part: dans ses attitudes anarchistes mais pour des buts qui ne le seraient pas.

Chartrand possède une forte personnalité. Voici un comparatif insolite. Il me fait étrangement penser à Dali: pour l'imagination, la vitalité, les saillies, l'intelligence, la drôlerie, le sens théâtral, le don du persiflage, le sens de son propre personnage, les mots.

Mais ma drôle de comparaison cloche beaucoup. Car dans la carrière publique de Chartrand, il y a le peuple, comme je l'ai dit, et il y a aussi une qualité profonde, constante, secrète et évidente qu'on appelle la fidélité. C'est précisément le contraire de la comédie. *Misereor super turbam*. Je n'ai jamais douté de cette dévotion-là chez Michel. Elle n'a pas eu de commencement, elle n'aura pas de fin. Nous sommes ici dans le registre de la gravité.

Cet orateur est le défenseur inconditionnel du peuple et des travailleurs. Au reste, ses éclats, si nombreux par leurs objets ou par les individus qu'ils veulent atteindre, se ramènent à une dénonciation unique, liée à la défense, à la protection du peuple.

C'est pourquoi ils sont irréfutables, bien que leur opportunité ou leur objet immédiat ne le soient pas toujours.

D'aucuns ne lui pardonnent pas cette irréfutabilité. Le sentiment qui est au fond de son discours fait reproche à pas mal de gens qui sont loin d'avoir cette dévotion passionnée. Ils se défendent mal, à leurs propres yeux, contre quelqu'un qui l'a à ce degré. On écarte le vociférateur en invoquant soit des raisons, soit des prétextes pour le faire. C'est le seul moyen qu'on trouve pour éviter d'être visé. Car, il n'y a pas à dire, on se sent visé.

D'autres, nombreux et dont je suis, gardent toute leur amitié à ce tribun. À cause de sa fidélité sans doute, qui attire la pareille de leur part, et aussi durablement.

Qu'il m'en croie.

L'ordre ou le désordre

La toute-puissance de l'impératif économique a confisqué notre destin sans conscience

MICHEL SAUCIER

Traducteur

Du texte de Jean Larose paru dans *Le Devoir* du 4 avril («Le père tendre et le mensonge»), je retiens cette citation tirée d'un article de Jacques Lavigne datant de 1955: «C'est le lieu même où les problèmes se posent qui nous échappe et, avec lui, la racine de l'inspiration créatrice. Cette inspiration nous échappe parce que notre pensée religieuse, qui était le principe normal de notre intériorité et le relief naturel de notre expérience, est vécue comme un vide [...] Aussi bien, ce n'est pas parce que notre pensée a toujours été religieuse que nous sommes incapables de produire une littérature et un savoir profane, mais parce que notre pensée religieuse n'a jamais eu lieu.» Ce «vide» de la pensée religieuse canadienne-française trouve pour moi son explication dans la première phrase de cette citation: c'est que le lieu même où les problèmes se posaient lui échappait — le lieu du pouvoir politique, économique, social et culturel véritable —. Cette fameuse «théocratie» canadienne-française ne représentait rien d'autre que la position idéologique de repli du peuple canadien-français après que la répression du soulèvement démocratique de 1837 et l'instauration de la Confédération en 1867 eurent consacré son statut de minorité ethnique dépendante et sans ressources. La seule force de cette pensée, qui perpétuait en terre d'Amérique la vieille France catholique de l'Ancien Régime, résidait dans sa capacité d'opposer une résistance culturelle (et démographique) à l'impérialisme britannique et au chauvinisme canadien-anglais.

Pourtant, la modernité a fini par rattraper le Canada français. À cet égard, l'État canadien lui-même a joué un rôle déterminant par la création de Radio-Canada, qui offrait au Canada français un miroir où celui-ci pouvait enfin s'appréhender quotidiennement dans sa réalité moderne, urbaine, libérée du passé fantomatique où le maintenaient ses élites. Il n'a pas tardé alors à se percevoir comme une majorité nationale au Québec: la «Révolution tranquille», acquise aux valeurs de la modernité (entendons par là l'émancipation sociale, politique et économique du peuple québécois), pouvait s'enclencher.

Or le Québec vit actuellement, comme tout l'Occident, la crise de la modernité, c'est-à-dire la crise de la civilisation individualiste libérale. Cette crise ne résulte pas du reniement des valeurs humanistes et rationalistes qui fondent notre civilisation (en fait, les Grandes Œuvres et la Grande Culture dénigrées par M. Tardif semblent se rattacher bien plus, à travers Aristote, Ronsard et Du Bellay, à la vieille culture classique-cléricale qu'à la culture française «moderne»), mais bien plutôt de leur radicalisation perverse, qui a pour corollaire d'une part la disparition de toute autorité intellectuelle et morale (que déplore Jean Larose) et d'autre part la confiscation du présent et de l'avenir de nos sociétés par un capitalisme hégémonique (c'est peut-être ce qui rend notre présent si «vertigineux» pour reprendre le mot de Jean Larose). C'est en réagissant politiquement et culturellement à cette disparition et à cette confiscation (donc du même coup à l'idéologie, libertaire ou néolibérale peu importe, qui les sous-tend) qu'on pourra espérer, ainsi que le disait Malraux, «transformer le destin en conscience». Je renvoie à ce propos à l'entretien qu'accordait l'auteur Dominic Champagne dans *Le Devoir* du 17 mars, où il disait du Québec — qui, cette fois en compagnie de toutes les nations occidentales, se retrouve éloigné du «lieu même où les problèmes se posent» (le nouvel ordre économique mondial, celui des «transnationales») —: «Je suis le témoin d'une société qui a tué son rêve [...] On nous dit de «mettre de l'ordre dans la maison». Alors que je crois qu'il faut brasser les choses, créer du désordre. Une voix doit s'élever pour répondre à la toute-puissance de l'impératif économique.»

La crise de la civilisation individualiste libérale résulte de la radicalisation perverse des valeurs humanistes

Recension de *L'Arpenteur et le Navigateur* dans la revue *La Tribune juive*

Lire à l'envers

Ghila Sroka a fait une lecture aberrante et grossière de l'ouvrage de Monique LaRue

PIERRE NEPVEU

Directeur du centre d'études québécoises à l'Université de Montréal. L'auteur écrit ici au nom du comité de direction: Lise Gauvin, François Hébert, Gilles Marcotte et Ginette Michaud

L'équipe de direction du Centre d'études québécoises (CETUQ) de l'Université de Montréal tient à dénoncer avec force l'édition parue dans le numéro de mars 1997 du magazine interculturel *La Tribune juive*, qui attaque avec violence et grossièreté la romancière et essayiste québécoise Monique LaRue pour sa plaquette *L'Arpenteur et le Navigateur*, publiée par les Éditions Fides et le CETUQ dans la collection «Les grandes conférences». Dans cet éditorial, la directrice de la revue, Ghila B. Sroka, accuse Monique LaRue d'avoir écrit un pamphlet animé par «la haine, la jalousie et le ressentiment», de dépasser en xénophobie un

Jean-Marie Le Pen, de prôner «le nettoyage ethnique» et l'abolition des droits des écrivains immigrants et d'être une disciple de Louis-Ferdinand Céline, bien connu pour ses positions antisémites.

Ces accusations, comme pourra le vérifier tout lecteur, relèvent carrément de la désinformation, puisque dans cet essai d'une trentaine de pages dont Mme Sroka ne cite que les cinq ou six premières (et même celles-là, à contre-sens), Monique LaRue rapporte certes, en s'en distanciant clairement, le discours d'un ami écrivain et québécois «de souche» qui s'est plaint à elle du prestige croissant des écrivains immigrants au Québec et du fait qu'ils ignoraient le projet identitaire et communautaire de la littérature québécoise telle qu'elle s'est définie depuis plus d'un siècle. Mais tout l'essai

de Monique LaRue consiste à discuter et à critiquer cette conception identitaire et homogène de la littérature québécoise, au nom d'une conception qui ferait preuve d'imaginer en conciliant la mémoire et l'incertitude, l'appartenance et l'ouverture. L'essai de Monique LaRue est un plaidoyer pour une identité «qui bouge», pour une littérature vaste comme «un monde» capable d'englober vraiment des écrivains issus de différents pays: Ying Chen, David Homel ou Sergio Kokis. Telles sont les conclusions, sans ambiguïté aucune, que propose le texte de cette conférence, non sans avoir critiqué au passage le fameux discours de M.

Parizeau sur «les votes ethniques» et dénoncé la «paranoïa destructrice» de Louis-Ferdinand Céline. La lecture à l'envers de Mme Sroka est évidemment une injure à la per-

sonne même de Monique LaRue et à son travail de romancière et d'essayiste, qui s'est toujours situé aux antipodes d'une conception frileuse et xénophobe de l'identité. Cette attaque se trouve aussi à éclabousser les Éditions Fides et Bellarmin, que dirige Antoine Del Busso, dont le professionnalisme et le sens du pluralisme culturel ne sont pas à démontrer. Enfin, Mme Sroka semble ignorer le paradoxe qu'il y a à signaler que le Centre d'études québécoises a parrainé la conférence de Monique LaRue et sa publication. L'orientation majeure du CETUQ, au cours des cinq dernières années, a en effet consisté à poursuivre une réflexion en profondeur sur le pluralisme culturel au Québec. Grâce à une importante subvention d'un bienfaiteur, Stephen Jarilowsky, le CETUQ a pu inviter des personnalités comme Régi-

ne Robin, Naïm Kattan, Nancy Huston, Gérard Bouchard, et de nombreux autres intellectuels venus de tous les horizons de la société québécoise. Séminaires, publications, colloques (dont un à venir, les 24 et 25 avril prochains, sur «le Québec anglais»); c'est dans le cadre de ces activités cherchant toutes à repenser l'identité québécoise que se situe la conférence de Monique LaRue. C'est tout dire.

Quelle que soit l'aberrance qu'elles soient, les accusations de Mme Sroka se trouvent à être publiées dans une revue qui a accueilli dans ses pages, au fil des années, des intellectuels aussi prestigieux que Naïm Kattan, Julien Bauer et plusieurs autres. Il va sans dire qu'un tel éditorial fait injure, en même temps, au travail sérieux de ces intellectuels et au respect que nous avons pour eux.

Des accusations qui relèvent carrément de la désinformation

Aux antipodes d'une conception frileuse et xénophobe de l'identité

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoit Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lermieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



BETH A. KEISER AP

DEBOUT sur une digue, Dave Yachison regarde, découragé, l'eau de la rivière Seine monter, monter... alors que la crue menace la maison de son père, près de Winnipeg.

EN BREF

Québec devrait assurer la période d'appoint

(PC) — Le gouvernement devrait injecter des ressources financières d'appoint pour faciliter la période de transition devant toucher le secteur de la santé en juin et juillet prochains en raison du départ à la retraite de milliers de salariés de ce secteur, estime la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). «Il faut que le gouvernement injecte quelques dizaines de millions pour s'assurer qu'il n'y ait pas de crise à l'urgence ou dans un service d'obstétrique, ce qui pourrait se produire dans des établissements œuvrant depuis longtemps et où l'équipe d'obstétrique est plus âgée», a expliqué hier Claude Généreux, président pour le Québec du Syndicat canadien de la fonction publique.

Sida: une étude assombrit le paysage

Londres (AP) — L'optimisme suscité par le bilan encourageant des trithérapies pourrait se voir terni par les travaux de chercheurs italiens. Leur étude fait apparaître une possible mutation du virus du SIDA (VIH), qui deviendrait de plus en plus agressif, notamment chez les personnes infectées depuis peu. «L'apparition de souches rendues plus virulentes par des mécanismes biologiques multiples pourrait être à l'origine du regain d'agressivité du VIH chez les patients devenus récemment séropositifs», soulignent les auteurs de cette étude publiée dans le *British Medical Journal* dans son édition du 26 avril. Le professeur Alessandro Sinico, spécialiste des maladies infectieuses à l'Université de Turin, et ses six collaborateurs ont étudié entre septembre 1985 et janvier 1995 285 patients séropositifs. «Les résultats de nos recherches donnent à penser qu'un changement pourrait s'être produit dans l'évolution de l'épidémie au VIH dans les années 90», observent les scientifiques. «Si nos données se confirment, les approches thérapeutiques de l'infection devront être revues, préviennent-ils. Si l'infection au VIH se révèle plus agressive, un dépistage plus fréquent serait essentiel pour identifier les patients dont la séropositivité est récente et qui pourraient bénéficier d'un traitement précoce anti-rétroviral.»

À LIRE LUNDI

L'Entrevue

Et si la psychologie de l'individu se résumait à son système nerveux? Voilà une avenue que la psychologue Martin Arguin, basée à l'Université de Montréal, explore depuis plusieurs années. Dans *L'Entrevue*, à lire lundi, ce professeur nous explique comment il en est venu à remettre en question les conclusions des Freud, Skinner et Rogers.



Martin Arguin



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MUNICIPALITÉS

SUITE DE LA PAGE 1

hier matin le ministre Trudel devant les membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) réunis en congrès à Montréal. Cette réforme de la fiscalité municipale ne prévoit aucune injection de nouveaux fonds de l'État; on propose de déplacer les pièces du puzzle fiscal, sans plus.

Au plan des principes, il s'agit d'établir un nouvel équilibre entre les grands centres urbains et les banlieues ou, plus simplement, de faire payer les voisins pour les villes-centres.

«Le respect du principe de l'équité dans le partage des coûts exige un meilleur équilibre entre ceux qui paient les services et ceux qui les utilisent», a indiqué dans son discours Rémy Trudel.

Si, entre autres villes, Montréal et Québec se réjouissent, la périphérie de la métropole et de la capitale ont bondi d'indignation. «Appelons une facture une facture. Ce qu'on nous présente, ce sont des mesures hypocrites et sournoises. Ça va forcer les fusions», a lancé la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher.

Les orientations gouvernementales ont profondément divisé les municipalités. Un débat d'urgence à huis clos a d'ailleurs eu lieu hier après-midi au congrès de l'UMQ. «Sans vous donner les détails, je peux vous dire que oui, nous allons être aux tables de discussion, mais pas de n'importe quelle façon. On n'ira pas là à genoux», a déclaré le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, qui en était à sa dernière intervention à titre de président de l'UMQ. Il est remplacé dès aujourd'hui par Mario Laframboise, préfet de la MRC Papineau, en Outaouais.

«JOBS»

SUITE DE LA PAGE 1

but lucratif, entreprises privées et publiques, ministères et groupes communautaires doivent travailler ensemble pour mener à bon port une idée, une étude de faisabilité, une subvention...

Tous ces obstacles viennent inévitablement ralentir le processus et ajouter aux nombreuses heures de travail que des promoteurs et des organismes, souvent communautaires, ont accordées à des projets depuis six mois et plus, puisque plusieurs projets soumis au Sommet sur l'économie et l'emploi existaient depuis des années.

«On croise les doigts et on fait preuve de confiance», s'exclame Jacques Gauvin de la Conférence des coopératives forestières du Québec. Ce sentiment résume bien la situation sur le terrain auprès d'organismes qui doivent, dans certains cas, se contenter de demi-victoires depuis le Sommet. Les coops forestières soutenaient deux projets importants en octobre. L'un d'eux est sur le point de donner ses premiers fruits, l'autre a dû être mis de côté faute de temps, mais, dans les deux cas, ce ne saurait être la manne du côté de l'emploi.

Dans le projet d'expérimentation de coupes d'éclaircies commerciales, les promoteurs sont en train de mettre les dernières virgules à une entente-cadre qui sera envoyée à 200 entrepreneurs et une trentaine de coops. Les travaux devraient démarrer cet été, mais pour être approuvé, il est clair que ce projet de chantier de l'économie sociale devra recueillir l'enthousiasme des coops et ne saurait satisfaire que les entrepreneurs privés.

Par ailleurs, on assiste à d'autres arrimages difficiles au sein de ce chantier, surtout en ce qui concerne des projets impliquant le gouvernement. Par exemple, la reconnaissance du partenariat communautaire dans le domaine pénal a suscité la désapprobation du SPGQ (Syndicat des profes-

sionnels du gouvernement) qui craint de voir des agents de probation perdre leur travail en raison de l'utilisation de ressources communautaires. Le projet, qui devait consolider 500 emplois dans ce domaine, est bloqué au moins jusqu'à l'automne.

«Pourant», explique Daniel Hubert de l'Association des résidences communautaires du Québec, les agents de probation disent souvent qu'ils sont débordés de travail. Nous offrons simplement de leur venir en aide avec toute notre expertise et notre connaissance des détenus.»

Un autre projet en attente concerne les centres de travail adaptés (CTA) pour personnes handicapées. On visait la création de 1050 emplois dans les CTA existants ou nouveaux en trois ans. Même si des sommes ont été dégagées en ce sens, le budget de base de l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) a été réduit de 6% et 106 postes dans les CTA ont disparu. Soustraction faite, le budget qui permet d'embaucher 350 personnes handicapées cette année donne une création nette d'emplois de 244.

«On attend des nouvelles de l'OPHQ», indique le directeur général de l'Association québécoise des entreprises adaptées, Gabriel Tremblay. On nous dit que l'argent n'est toujours pas dans les coffres.»

Dans le domaine de la santé, les projets d'économie sociale semblent en meilleure posture, mais subsistent toujours quelques points d'interrogation. Devant créer 1500 emplois en 1997-1998, le projet de services d'aide à domicile est sur le point de débiter. Des coops et des OSBL d'aide domestique existent, leurs clientèles aussi, surtout chez les personnes âgées, mais il reste à mener une campagne d'information auprès des ménages actifs, autre clientèle visée, et les CLSC attendent des directives du ministère quant au rôle qu'ils devront jouer.

Quant au projet de centres de services communautaires en périnatalité, l'étude de faisabilité sera achevée d'ici la fin du mois. Le montage financier est cependant loin d'être assuré puisqu'il nécessite une mise de fonds supplémentaire

croit-il, devra trouver le courage d'affronter le puissant lobby des grosses chaînes de commerce au détail.

Pour le directeur général des Éditions du Boreal, Pascal Assathiany, «l'instauration d'un prix plancher ramènera les vraies questions: la qualité des livres, la qualité du service.»

Elisabeth Marchand, de la librairie Hermès, estime pour sa part que «bien qu'il ne soit pas une panacée, le système de prix unique permettrait la sauvegarde des librairies indépendantes. Cela dit, certains problèmes se posent, comme la question des livres anglophones.»

Le président de la Commission du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC, Antoine Del Busso, s'est dit agréablement surpris de voir un consensus se dégager autour de la notion de prix unique. «Il y a un an à peine, les opposants à une mesure du genre étaient majoritaires au Québec.»

Par ailleurs, les participants au Forum sur l'industrie du livre se sont entendus sur la nécessité de créer un «fonds du livre» conçu à partir d'une perception minime dans la chaîne de commercialisation du livre. Leur «oui» demeure toutefois prudent et fortement conditionnel. Plusieurs éditeurs, libraires et distributeurs craignent l'imposition d'une nouvelle taxe. Certains exigent que le gouvernement s'engage à verser dans le fonds l'équivalent des sommes perçues, tandis que d'autres posent comme condition que ce fonds soit géré par «un organisme non gouvernemental et non associatif» et s'inquiètent déjà de la façon dont seront redistribuées

LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

les «hypermarchés» ont drainé une part considérable de ce marché en offrant des rabais que les libraires ne peuvent se permettre.

«Quand la biographie de Céline Dion sera mise en vente, l'automne prochain, les Club Price et autres magasins du genre en vendront des milliers et enlèveront le gain-pain de dizaines de libraires, à Montréal et en région», a dit M. Renaud.

Le système de prix fixe existe dans plusieurs pays d'Europe, tout la France et l'Allemagne. En vertu de ce système de réglementation, c'est l'éditeur qui fixe librement le prix de vente au public de chaque livre qu'il publie ou importe. Les libraires et autres commerçants sont tenus de s'y conformer, partout sur le territoire.

L'édifier Denis Vaugeois, père de la Loi sur le développement des entreprises québécoises du livre (loi 51), adoptée par le gouvernement du Parti québécois en 1979, se déclare résolument en faveur de cette mesure. «Aucun obstacle juridique n'empêche le gouvernement de légiférer en ce sens. D'un bout à l'autre de la chaîne du livre, tous y trouveront intérêt, y compris les grandes surfaces. En France, la FNAC a profité de la loi sur le prix unique.» Le gouvernement du Québec,

les sommes perçues.

La question de la reprographie a fait l'objet de vives discussions tout au long de la journée. Les éditeurs en ont assez de voir les universités et cégeps photocopier leurs livres à des milliers d'exemplaires. Ils ont lancé en chœur un cri du cœur aux institutions: si vous continuez de photocopier nos livres, nous n'aurons plus les moyens d'en produire.

L'idée d'une taxe sur la reprographie a rallié un bon nombre de participants, bien que plusieurs aient fait remarquer qu'on se trouverait du fait à cautionner une pratique illégale.

Denis Vaugeois suggère que l'on mette sur pied un système de permis. L'écrivain et éditeur Jacques Godbout préconise quant à lui des moyens plus radicaux. «Il faudrait un procès retentissant contre ceux qui violent notre propriété, de façon à sensibiliser le public et les contrevenants», a-t-il lancé. L'idée d'une campagne de sensibilisation populaire sur les ravages de la reprographie a reçu l'appui de la majorité des quelque 160 participants.

On saura sans peu à quoi ce forum aura servi. La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a fait savoir jeudi qu'elle déposerait d'ici la fin de l'année une «politique de la lecture» renfermant toutes les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour soutenir l'industrie du livre.

EXPO 67 Raser Pointe-Saint-Charles

SUITE DE LA PAGE 1

«J'étais tellement convaincu que j'avais fini par rallier mes associés.»

De son propre chef ou de sa propre initiative, Bruno Bédard et ses compagnons décident de s'impliquer avec d'autant plus d'ardeur que parmi tous ceux qui parlaient de l'exposition, il n'y avait aucun architecte. «Seuls les politiciens et les hommes d'affaires discutaient du projet. Je me suis dit: si les architectes ne s'impliquent pas, qui va s'impliquer?»

Les associés de M. Bédard sont convaincus non seulement de s'impliquer dans cette aventure mais de défendre ou de faire valoir leur site. «Les deux meilleurs endroits pour voir Montréal dans son ensemble sont le fleuve et le mont Royal. Ce dernier a été évidemment éliminé. Il aurait été impensable d'organiser une exposition de cette envergure en cet endroit.»

C'est donc le fleuve qui est retenu. Au début de l'été 1962, la firme Bédard, Charbonneau, Langlois demande à la firme d'ingénieurs Lalonde, Girouard, Letendre d'étudier la faisabilité technique du projet. Pour ce faire, les uns comme les autres se rendent au port de Montréal pour y étudier les cartes. Pour analyser la carte des fonds marins enclavés, grosso modo, entre les îles de Boucherville et les rapides de Lachine.

Le 13 août 1962, nos architectes envoient une missive à l'attention de Pierre Laporte, alors maire de Saint-Lambert. Pourquoi Saint-Lambert? Parce qu'une parcelle du site choisi par M. Bédard était située à l'extrême limite du territoire de cette municipalité de la rive sud.

Toujours est-il que la lettre est envoyée. Que raconte-t-elle? [...] Nous sommes au regret de vous faire savoir que les travaux de reproduction des cartes géographiques de la ré-

gion métropolitaine ont été beaucoup plus longs que prévus [...] nous avons dû suspendre les travaux en cours [...] mais nous ferons l'impossible pour les terminer d'ici une quinzaine de jours.»

Tel que promis dans cette lettre, les travaux sont achevés dans le délai prévu. Dans les jours qui suivent, les uns peaufinent l'ensemble, les autres améliorent les détails. Puis arrive le 27 septembre 1962. À cette date, quatre plis sont envoyés à Pierre Sévigny, ministre associé de la Défense nationale, à Valmore Gratton, directeur de l'Office d'expansion économique de Montréal, à Gérard Filion, directeur du *Devoir*, ainsi qu'à Jean Drapeau, maire de Montréal.

Prenez la dernière. Celle adressée à Jean Drapeau. En voici quelques extraits: «Il nous fait plaisir de vous faire parvenir, avec la présente, le résultat d'une étude approfondie en rapport avec le choix du site idéal pour l'exposition internationale et universelle de 1967. Avant que tout communiqué soit fait aux journaux, nous avons jugé bon d'en faire parvenir des copies aux représentants des autorités fédérales, provinciales et municipales [...] Nous comptons sur votre collaboration et votre appui pour faire valoir le bien-fondé de cette étude bénévole commencée au début de juin, alors que la Russie se désistait.» Bref, le 27 septembre 1962, tous ceux qui comptent, tous ceux qui sont en autorité sur le dossier Expo, sont au courant du projet développé par la firme de Saint-Bruno.

À l'époque, c'est à retenir, le site n'a pas encore été choisi par les autorités concernées. Ces dernières, la mairie de Montréal au premier chef, envisageaient l'installation de l'Expo à Pointe-Saint-Charles. On voulait raser pratiquement tout ce quartier parce qu'on souhaitait nettoyer la ville de ce quartier jugé insalubre. On l'a échappé belle.

Au cours de l'automne, en novembre plus précisément,

tés à compter du 1^{er} janvier 1998. «Qu'il gère sa business à lui», a lancé au gouvernement le directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Gilles Charland. Le SCFP et la CSN entendent combattre les visées du gouvernement.

L'autre portion de la facture doit provenir des regroupements de services ainsi que de la rationalisation au sein des administrations locales.

Ce dernier élément pourrait se traduire par l'élimination du financement gouvernemental dans le transport scolaire (420 millions), des personnes handicapées (35 millions) et des organismes de transport (9 millions). Québec pourrait également réduire ses paiements de transfert en ce qui a trait à la voirie locale (125 millions) et la taxe de gaz et d'électricité (TGE), qui atteint 325 millions.

La présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Vera Danyluk, qualifie d'intéressantes les idées avancées par le ministre Trudel mais s'inquiète que la CUM ne soit pas invitée à participer aux débats aux trois instances prévues. «De plus, l'échéancier m'apparaît complètement irréaliste pour prendre des décisions aussi majeures», a-t-elle expliqué.

Le ministre des Affaires municipales a refusé d'indiquer ce qu'entendait faire le gouvernement si les négociations devaient échouer à ces tables. «On ne peut pas commencer à négocier en disant qu'on va faire un décret», a dit M. Trudel.

Chose certaine, le ministre Trudel a affirmé avoir comme objectif ultime que le compte de taxes des contribuables demeure inchangé. «Si nous ne travaillons pas sur la réduction de nos coûts de main-d'œuvre et de nos activités, c'est 183 \$ par compte de taxes de bungalow, c'est 23 \$ du 100 \$ d'évaluation [de plus que les contribuables paieront] dans nos municipalités», a estimé Rémy Trudel.

du gouvernement.

En dehors de l'économie sociale, qui s'est avérée, lors du Sommet, le secteur à suivre, on remarque également des retards et des obstacles à contourner pour les créateurs d'emplois dans les autres chantiers. Ainsi, l'intéressante initiative d'étendre la collecte sélective à 85 % de la population du Québec reste en suspens depuis six mois. Le ministre de l'Environnement, David Cliche, n'a pas donné suite au rapport du BAPE sur la gestion des résidus solides et la difficulté réside dans le fait de convaincre les entreprises qui fabriquent des articles de courte vie de participer à un fonds pour développer la collecte sélective...

Par ailleurs, trois projets-pilotes sont en cours pour en arriver à créer un Programme résidentiel d'intervention et d'investissement en matière d'efficacité énergétique domestique (PRIME), mais les résultats ne se feront pas sentir avant le début de l'année prochaine.

D'ailleurs, dans le cas des projets à incidence régionale et locale, ce chantier s'est mis en branle très tard l'an dernier et l'annonce de résultats concrets risque de coïncider davantage avec la tenue des élections l'an prochain... Le moratoire sur les petites centrales hydroélectriques est un obstacle dans plus d'un cas. Et le projet «Aventure douce dans les chics-Chocs» doit encore passer les étapes d'une analyse environnementale, de l'arrimage avec les régions, de l'accord d'investisseurs privés et des efforts de mise en marché.

Heureusement, il reste le groupe sur la relance de la métropole. Plusieurs projets ont démarré ou ont été réalisés. Peu sont de «gros porteurs» d'emplois, mais le projet d'attirer au Québec des centres d'appels remporte un franc succès. «Tellement qu'on n'a pas le temps de débaler nos boîtes dans nos nouveaux bureaux», note François Durocher. On a rapatrié Household Finance au Québec qui créera 600 emplois d'ici deux ans. Et on travaille avec plusieurs entreprises canadiennes et américaines dans le but de créer 1000 autres emplois. L'objectif de 3000 emplois en trois ans est donc fort réalisable dans ce secteur en plein essor.